

**MISSION 300**  
#PoweringAfrica

---

**PACTE  
NATIONAL  
POUR  
L'ENERGIE  
« COMPACT »  
POUR LA  
REPUBLIQUE  
DU BURUNDI**

---



# Préambule

**Le Pacte national pour l'énergie de la République du Burundi appelé « COMPACT National », aligné sur la Vision 2040-2060 du Burundi<sup>1</sup>, l'objectif de développement durable n°7 (ODD7) des Nations Unies et l'ambition fixée dans le cadre de la Mission 300<sup>2</sup>, qui met l'accent sur la fourniture d'une énergie fiable, abordable, durable, inclusive, et propre, souligne l'engagement du Gouvernement à faire progresser les services énergétiques abordables, fiables et propres.**

La Vision 2040-2060 du Burundi fixe les cibles suivantes : accès universel à l'électricité (100%) dont 80% de la population connectée au réseau principal et 20% connectée aux solutions solaires décentralisées, une production d'électricité en provenance à 99% d'énergies renouvelables.

Le cadre de mise en œuvre du présent Pacte met l'accent sur la coordination, le financement et l'engagement des parties prenantes. Les résultats attendus sont l'amélioration de l'accès à l'électricité, l'adoption de la cuisson propre, la croissance économique, la durabilité environnementale et le développement social, contribuant en fin de compte à un avenir plus radieux pour le peuple burundais. Le document présente un plan d'actions détaillé pour relever les défis liés à la réalisation des objectifs en matière d'électricité et de cuisson propre, par le biais de politiques et de mesures de soutien, le développement des infrastructures, l'engagement du secteur privé, le renforcement des capacités et des systèmes de suivi et d'évaluation solides. Grâce à un environnement favorable, l'objectif est de multiplier par trois et demi (3.5) la capacité de production installée et l'électricité produite, d'augmenter le rythme annuel moyen d'accès de sept (7) points de pourcentage pour l'électricité et de cinq (5) points de pourcentage pour la cuisson propre d'ici 2030.

Le COMPACT National met l'accent sur l'inclusivité en engageant diverses parties prenantes, dont le Gouvernement, le secteur privé et la société civile, afin de favoriser les partenariats essentiels à l'accès à l'énergie durable pour tous.

Reconnaissant que le succès nécessite un renforcement des capacités et des efforts collectifs considérables, le Gouvernement du Burundi appelle les partenaires au développement, les organismes philanthropiques, le secteur privé et la société civile à se joindre à cette trajectoire transformatrice pour accélérer le rythme de l'accès à l'énergie pour un montant global de 3.49 milliards USD dont le Gouvernement pourra mobiliser 1.95 milliards USD (soit 56%) et aider à mobiliser des fonds supplémentaires, qui devrait inclure un financement de 1.54 milliards USD du secteur privé (soit 44%).

<sup>1</sup> <https://vision-burundi.gov.bi/> Le présent Compact est soutenu par la "Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060".

<sup>2</sup> La Mission 300 est une initiative conjointe du Groupe de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement

(BAD) visant à connecter 300 millions de personnes en Afrique subsaharienne à l'électricité d'ici 2030, visant à améliorer l'accès à l'énergie et à stimuler la croissance économique.



---

# Table des matières

<b>1. DECLARATION D'ENGAGEMENT</b>	<b>3</b>
1.1 Objectifs et plan d'action du COMPACT	10
<b>2. APERÇU DU SECTEUR DE L'ENERGIE ET DEFIS</b>	<b>23</b>
2.1 Aperçu du secteur de l'énergie	24
2.2 Situation actuelle du secteur de l'énergie et défis	27
<b>ANNEX I PROJETS EN COURS ET ENGAGES</b>	<b>31</b>
<b>ANNEX II METRIQUE DES INDICATEURS CLES</b>	<b>37</b>
<b>ANNEX III INCLUSION DES FEMMES</b>	<b>40</b>

---

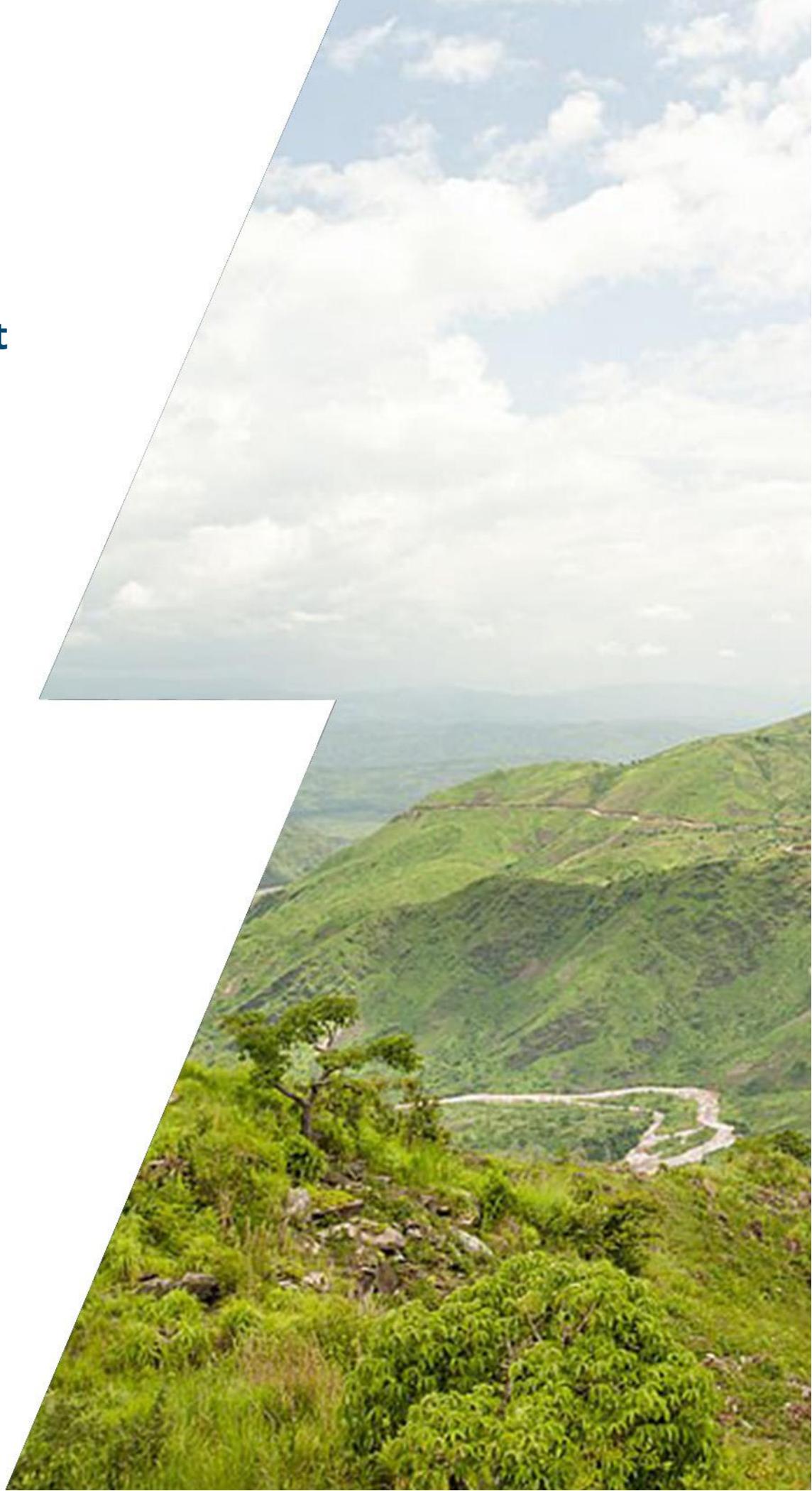


---

# 1

## Déclaration d'engagement

---



Dans le cadre du Pacte National pour l'Energie « COMPACT », le Gouvernement du Burundi s'engage à fournir une électricité fiable, abordable et durable à 70% de la population du Burundi et à garantir l'accès à des solutions

de cuisson propres à au moins 40% de la population d'ici 2030. En 2025, la puissance installée est de 202MW et le taux d'accès à l'énergie est de 25.9%.

## Mesures et actions engagées par le Gouvernement du Burundi

<b>Taux d'accès à l'électricité</b>	25.9% (8% sur réseau interconnecté et 17.9 % aux solutions décentralisées)
<b>Puissance installée</b>	204.882 MW
<b>Mix énergétique</b>	79 % hydroélectricité - 17 % thermique - 4 % solaire
<b>Part du secteur privé dans la production</b>	18.5%

Pour ce faire, le Gouvernement du Burundi s'engage à mettre en œuvre les actions définies dans le Pacte national. Cette série de mesures et actions permettra de soutenir le développement en parallèle de l'électrification interconnectée et de l'électrification décentralisée, selon le principe de solution à moindre coût et conformément à la Stratégie d'Accès Universel à l'Electricité (SAUE) approuvée en octobre 2024. Ce plan d'actions permettra également de créer des opportunités d'emplois, en particulier pour la jeunesse burundaise.

Les mesures et actions à mettre en œuvre pour dépasser les barrières à l'électrification permettront de : (i) créer un environnement réglementaire adapté au déploiement de solutions d'accès à l'électricité et de cuisson propre, et clarifiant les conditions de participation du secteur privé, (ii) assurer la viabilité financière du secteur de l'énergie et favoriser la soutenabilité des investissements avec des tarifs reflétant les coûts tout en garantissant l'abordabilité des services énergétiques pour les utilisateurs finaux, et (iii) encourager l'intégration régionale.

Le Gouvernement du Burundi s'engage à atteindre cette cible grâce à la mobilisation des opérateurs œuvrant dans le secteur de l'énergie dont la Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Electricité du Burundi (REGIDESO), l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER) ainsi que les opérateurs du secteur privé. Reconnaisant le rôle crucial du secteur privé dans la mobilisation des ressources nécessaires, et pour encourager sa participation dans le secteur de l'énergie, le Gouvernement du Burundi s'engage à développer un cadre favorable aux investissements, un processus simplifié d'examen et d'approbation des projets d'énergie et d'expansion du réseau de distribution, le déploiement de mini-réseaux et la promotion des solutions décentralisées selon les zones identifiées dans la SAUE.

Certaines mesures sont d'ores et déjà en cours de mise en œuvre. Cela concerne par exemple l'effort de réforme de la REGIDESO en vue d'améliorer sa performance opérationnelle et financière et d'assurer un nouveau positionnement stratégique vis-à-vis des évolutions récentes au niveau de la production, du transport et de la distribution. Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé à accélérer l'accès au réseau par la signature d'accords avec des sociétés privées.

La digitalisation du secteur permettra également d'accélérer l'effort d'électrification. L'installation de compteurs à prépaiement, la diffusion des moyens de paiement mobile et une utilisation accrue du système de gestion intégré à la REGIDESO amélioreront la performance de l'entreprise. Le possible déploiement de la fibre optique au niveau du réseau moyenne tension pourrait également bénéficier au développement économique du pays. Dans ce contexte, le gouvernement s'engage à élaborer une stratégie de numérisation du secteur de l'énergie avec une feuille de route, qui examinera les points d'entrée pour accroître l'accès à l'énergie grâce à une utilisation efficace des outils numériques et des technologies, tout en renforçant les synergies de déploiement intersectoriel entre l'énergie et le numérique pour accélérer la prestation de services dans les deux secteurs. Cela peut se faire dans le cadre de la mise à jour de la politique énergétique nationale.

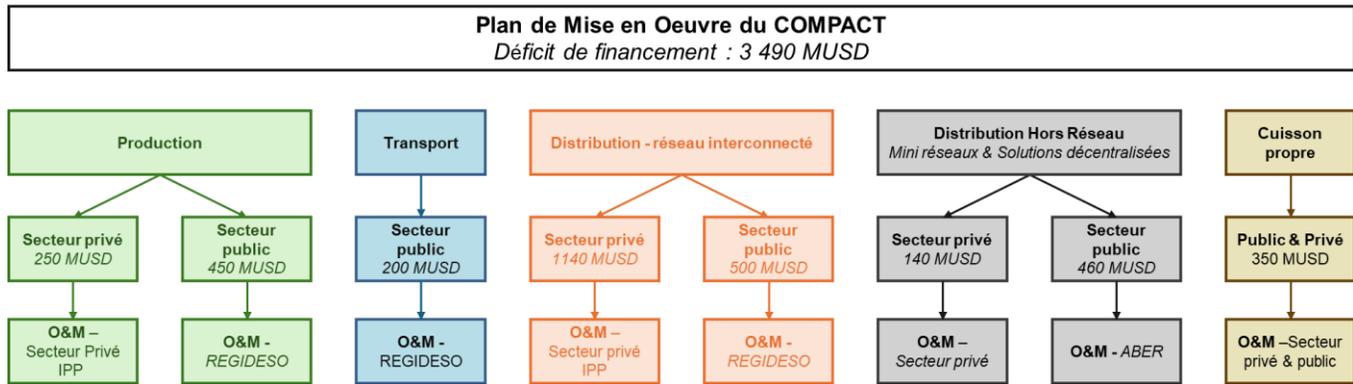
### Financement et assistance technique nécessaires pour atteindre les objectifs du Pacte

Sur la base de la Stratégie d'Accès Universel à l'Electricité (SAUE), le déficit de financement pour mettre en œuvre le Pacte national énergétique « COMPACT » est estimé à trois milliards cent quarante millions (3140) de dollars américains dans les projets de production, transport, distribution et électrification décentralisée. Ce déficit se décompose de la manière suivante : 700 millions USD dans la production, 200 millions USD dans le transport et infrastructures associées (postes de transformation), 1.64



milliards USD dans la distribution et 600 millions USD dans l'électrification décentralisée. Toutefois, il est à noter que ces enveloppes ne se substituent pas à une étude détaillée du plan d'électrification, bien qu'elles permettent de définir avec une bonne précision les investissements nécessaires. En fonction des résultats des études, le plan d'investissement pourra être adapté pour satisfaire les

contraintes technico-économiques. De plus, 350 millions USD sont nécessaires pour atteindre l'objectif en matière d'accès aux solutions de cuisson propre et sera partagé entre le secteur public et privé. Donc un total de trois milliards quatre cent quatre-vingt-dix millions (3490 M USD) sont nécessaires pour l'ensemble du programme.



Au total, il est estimé que 56% des besoins de financement (soit 1.95 milliards USD) proviennent de sources publiques sous formes de subventions ou de prêts concessionnels. Cela permettra de réduire les coûts d'investissement et garantir un tarif d'électricité plus abordable pour les clients finaux. Concernant l'électrification via le réseau de distribution, l'objectif du Burundi est de fournir l'électricité au coût le plus bas possible à travers un réseau national unique et continu de distribution, exploité de manière efficiente par des entreprises de distribution publique et privée. Un financement mixte permettra de garantir que les consommateurs d'électricité bénéficient au maximum des subventions publiques ou privées ainsi que des financements concessionnels disponibles pour le secteur. Le partenariat public-privé (PPP) pour la distribution sur le réseau électrique proposé dans le cadre de ce compact implique que des financements d'origine publique à hauteur de soixante-dix pour cent (70%) de dons (subventions) et quinze pour cent (15%) de prêts concessionnels seront utilisés pour financer des actifs exploités par des partenaires privés, tandis que des capitaux d'origine privée à hauteur de quinze pour cent (15%) serviront à construire de nouveaux actifs appartenant au secteur public.

Ces dernières années, le Burundi a investi massivement dans la production à travers plusieurs projets nationaux et régionaux, avec l'appui des Partenaires au Développement et du secteur privé. D'importantes infrastructures de production d'énergie électrique sont en cours de construction pour améliorer substantiellement

l'offre énergétique. Suivant le plan directeur en cours d'actualisation, la capacité installée devrait ainsi passer de 200 MW en 2025 à 410 MW en 2030 – dont 100 MW d'importations, soit une augmentation d'environ 55%. L'investissement nécessaire pour cette augmentation est estimé à 700 millions USD dont 36% en provenance du secteur privé.

En matière de transport, il s'avère nécessaire d'augmenter la capacité d'absorption de l'énergie produite dans le but de combler le différentiel de dynamique entre les investissements en production / transport et ceux en distribution et ainsi accroître le taux d'accès à l'électricité. Le réseau de transport devra ainsi être étendu avec un linéaire additionnel de 704 km dont 416 km en tension 220 kV et de 298 km en tension 110 kV d'ici 2030. De plus, le Burundi devra importer 100 MW et 200 MW en moyenne d'ici 2030 et 2040 respectivement, particulièrement durant la saison sèche. L'opérationnalisation du cadre de commerce d'électricité transfrontalier est par conséquent un axe majeur de développement du secteur. L'investissement nécessaire pour cette augmentation est estimé à 200 millions USD.

Pour atteindre les cibles déterminées dans le Pacte national « COMPACT », il y a nécessité de réhabiliter, renforcer et étendre les infrastructures de distribution pour accroître l'accès de la population à l'électricité. Il s'agira de la construction des lignes mixtes moyenne tension (MT) et basse tension (BT), de la réhabilitation des postes de distribution, de la réalisation des branchements et de l'installation de foyers d'éclairage public, de



l'électrification des zones périurbaines ainsi que le renforcement du réseau MT à travers tout le pays. Au total, afin de distribuer l'énergie produite, la SAUE préconise : (i) le déploiement de 6 578 km de lignes MT, dont 4 965 km, 603 km et 1 009 km pour respectivement l'extension, le renforcement et le renouvellement du réseau actuel long de 2 350 km et (ii) la construction de 3,785 postes MT/BT, (ii) le déploiement de 51 839 km de lignes BT. En matière de distribution, le Gouvernement s'engage à développer une approche publique-privée via la société nationale REGIDESO et les opérateurs privés dont Anzana Electric Group (anciennement Virunga Power et qui détient Weza Power) qui a déjà signé un accord intérimaire en décembre 2023 avec le Gouvernement pour connecter 55,000 ménages en 2 ans. Un accord de PPP en cours de négociation vise à électrifier 9 millions de personnes en 7 ans. Afin d'atteindre l'objectif de 70% de la population électrifiée en 2030, l'investissement estimé est de 1,640 millions USD - dont 1,140 millions USD mis en œuvre par le secteur privé, avec des capitaux provenant d'un mélange de sources publiques et privées, incluant entre autres des subventions (70%), des prêts concessionnels (15%) et des financements de dette à long terme (15%).

Pour atteindre l'accès universel à l'électricité, ces investissements sur le réseau interconnecté seront complétés par un recours à l'électrification décentralisée. Ainsi, la SAUE préconise un choix de technologie modulaire de l'électrification décentralisée à travers des mini réseaux connectables au réseau interconnecté (RI), avec une extension spatiale progressive, pour une électrification supplémentaire de plus de deux millions d'habitants représentant 410,000 ménages. Cet objectif pourra être révisé en fonction de la vitesse de déploiement du réseau principal opéré par la REGIDESO et le secteur privé. A ce jour, trente-trois (33) sites de mini réseaux (hydro et solaire) ont été identifiés et disposent d'études de faisabilité. Les sites de mini réseaux seront attribués aux développeurs privés, en assurant la transparence dans les procédures et la viabilité financière des investissements. Le Gouvernement du Burundi souhaite préparer un projet d'investissement dans les mini-réseaux à grande échelle (cible de 300 sites) d'un potentiel d'un mégawatt (1MW) par site, soit trois cents mégawatts (300MW) en partenariat avec le secteur privé, avec une attention sur les centres isolés, sur la base d'un appel d'offres concurrentiel ou offre spontanée. Le déploiement des mini réseaux en ligne avec la SAUE requiert un investissement estimé à 450 millions de dollars américains d'ici 2030.

Pour compléter ces efforts, l'objectif est également que le marché des solutions solaires individuelles atteigne huit cent cinquante mille (850 000) unités (SHS) représentant à peu près quatre millions d'habitants,

ciblant en priorité les ménages les plus isolés et les plus vulnérables. Pour ce faire, il est estimé que 150 millions USD sont nécessaires pour soutenir l'expansion de ce marché. En plus du fonds de subvention actuellement en place dans le cadre du projet SOLEIL-Nyakiriza, le Gouvernement du Burundi mettra en place un fonds d'accès universel aux énergies propres – conformément à la loi révisée sur l'électricité - qui permettra de compenser les écarts de viabilité financière et supporter les projets de services énergétiques en zones rurales.

Grace à la politique de villagisation du pays en cours de mise en œuvre, le déploiement des solutions de cuisson propre peut être optimisée et de nouvelles technologies pourront être pilotées. Toutefois, le Burundi ne possède pas encore de stratégie nationale permettant de cadrer et planifier ce déploiement et d'estimer les investissements requis. Le Gouvernement estime que 300-350 millions USD seraient nécessaires pour atteindre 40% d'accès aux solutions de cuisson propre d'ici 2030. Ce financement pourrait provenir du Gouvernement (fonds propres et dons des partenaires au développement) à hauteur de 60% et 40% du secteur privé. Ces estimations seront révisées suite à l'adoption de la stratégie nationale de cuisson propre.

Pour accélérer le déploiement des solutions décentralisées et de cuisson propre, le Gouvernement du Burundi veillera à l'amélioration du cadre réglementaire pour favoriser le développement du marché et son application effective par les différentes entités publiques impliquées sera une action prioritaire. Le Gouvernement œuvrera pour la facilitation de la mise en œuvre de la politique actuelle visant à simplifier le régime fiscal et douanier applicable sur le matériel et équipement importés pour les énergies renouvelables et les technologies de cuisson propre et sera applicable jusqu'en 2040 en vue de soutenir la mise en œuvre de la vision d'un pays émergent.

En résumé et comme prescrit dans la SAUE, le Gouvernement du Burundi a pour objectif de mobiliser 56% de fonds publics et 44 % de fonds issus du secteur privé pour financer ces investissements (tableau 1). La mobilisation du secteur privé est par conséquent une condition essentielle pour l'atteinte des cibles définies. Ce niveau de mobilisation ne pourra être atteint que si certaines réformes, notamment sur la disponibilité de devises, sont mises en œuvre. La contribution des partenaires au développement sous forme de dons ou de crédits concessionnels sera également critique pour limiter les risques d'investissement et assurer des services énergétiques abordables à la population burundaise. Dans ce contexte, le Gouvernement reconnaît que le climat des affaires doit s'améliorer.



La mobilisation des financements pour atteindre ces objectifs a d'ores et déjà commencé. La Banque Africaine de Développement finance déjà, à hauteur de 30 millions de dollars américains, la première phase du Projet d'Accès à l'Électricité, pour électrifier 36 localités comprenant 21 communes non encore électrifiées à travers tout le pays. De plus, un financement de 240 millions USD combinant la Banque mondiale, l'Agence Française de Développement, la Banque Européenne d'Investissement, l'Union européenne et le Gouvernement du Burundi a été approuvé et vise la réhabilitation, la modernisation et l'expansion du réseau moyenne tension et basse tension de la ville de Bujumbura et l'électrification de quatre-vingt-quinze (95) collines surplombant la ville de Bujumbura ainsi que la réhabilitation du réseau moyenne tension dans tout le pays. Ce financement permettra de mobiliser à minima un financement additionnel d'environ 50 millions de dollars américains de capitaux privés pour ramener le montant total à 290 millions USD. Un acte de financement d'un projet d'accès à l'électricité phase 2 de

mille cinq cent cinquante-huit collines (1558 collines) sous forme de don a été prononcé par la Banque Africaine de Développement en date du 24 juin 2025 lors de l'inauguration de la centrale Hydroélectrique de Jiji et les études sont en cours d'élaboration. Les capitaux privés, incluant des fonds propres, des dettes à long terme, des subventions et dons privés, des financements climatiques et des prêts concessionnels, seront combinés avec des capitaux publics, principalement constitués de subventions et de prêts concessionnels. Cette approche vise à réduire le coût de l'électricité pour les utilisateurs finaux et à limiter l'exposition à long terme du Gouvernement à la dette inscrite à son bilan. Tous les actifs gérés dans le cadre du PPP (et appartenant à l'État) seront soumis au principe de tarification reflétant les coûts, afin de garantir que le projet assure le remboursement de tous les financements, qu'ils soient d'origine publique ou privée, de manière durable et abordable.

Tableau 1 : Investissements requis pour atteindre les cibles définies dans le COMPACT (sur base de la SAUE et le Plan Directeur Production et Transport 2040)

<b>Electrification via le réseau – 60%</b>				<b>Objectifs</b>
(en millions d'USD)	<b>Génération</b>	<b>Transmission</b>	<b>Distribution</b>	
Besoins en investissements	1300	360	1940	1.9 millions de ménages, soit 9 millions de personnes
Déjà mobilisé	600	160	300	
Delta (Différence)	700	200	1640	
<b>Electrification hors réseau – 40%</b>				<b>Objectifs</b>
(en millions d'USD)	<b>Mini réseaux</b>	<b>SHS</b>		
Besoins en investissements	450	155		1.2 millions de ménages soit 6 millions de personnes
Déjà mobilisé	0	5		
Delta (Différence)	450	150		
<b>Cuisson propre</b>				<b>Objectifs</b>
(en millions d'USD)	<b>Cuisson propre</b>			
Besoins en investissements	350			1.2 millions de ménages soit 6 millions de personnes
Déjà mobilisé	0			
Delta (Différence)	350			
<b>Financement à mobiliser</b>	<b>USD 3.49 milliards</b>			
	<b>56% public &amp; 44% privé</b>			



### **Assistance technique pour une mise en œuvre effective et dans les délais du pacte national « COMPACT ».**

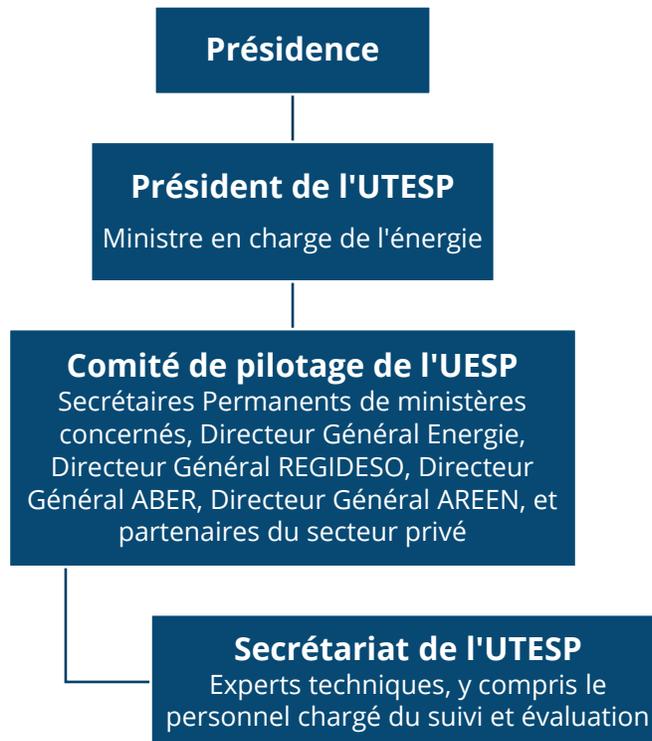
Une assistance technique sera nécessaire auprès des différents acteurs clés du secteur pour accroître leur capacité institutionnelle et opérationnelle et mettre en œuvre ce programme ambitieux. Cette assistance technique pourra inclure l'appui d'experts nationaux et internationaux pour : (i) le renforcement des capacités des équipes gouvernementales impliquées dans la mise en œuvre du plan d'action (Ministère en charge des finances, Ministère en charge de l'énergie, régulateur AREEN, entreprise d'électricité REGIDESO, agence d'électrification rurale ABER), (ii) l'élaboration des documents de stratégie, de planification et de suivi évaluation, (iii) la mise en place des outils de planification, de régulation et d'audit tels que par exemple la révision de la politique et structure tarifaire, et (iv) l'élaboration des études de faisabilité et évaluations financières de projets d'investissement. Cet appui permettra au Gouvernement du Burundi de mettre en place les réformes, les politiques et réglementations nécessaires décrites dans le présent document, et de travailler à des solutions pour notamment réduire le risque de convertibilité afin de créer les conditions favorables à l'accélération des investissements du secteur privé dans le secteur de l'énergie. Des programmes d'assistance technique sont en cours de mise en œuvre mais devront être renforcés et étendus. Les besoins en assistance technique sont estimés à cinq cents mille (\$500,000) de dollars américains d'ici décembre 2025, un million deux cents mille (\$2,000,000) de dollars américains d'ici décembre 2026 et trois millions (\$5,000,000) de dollars américains d'ici décembre 2027.

### **Modalités d'implémentation à définir pour suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs et au plan d'action du Pacte.**

Pour contrôler et suivre les progrès des objectifs et du plan d'action du Pacte national « COMPACT » du Burundi, le Gouvernement mettra en place un comité de pilotage présidé par le Ministre en charge de l'Energie (CP) qui rapportera directement à son Excellence le Président de la République et une Unité Technique d'Exécution et de Suivi du Pacte (UTESP) qui rapportera directement au Ministère en charge de l'Energie et rapportera directement à son Excellence le Président de la République. Le Comité de Pilotage sera dotée d'une autorité et d'un mandat suffisants pour fédérer les différents ministères et organismes en vue de la mise en œuvre du plan d'action du Pacte. Il comprendra des représentants de la Présidence, de la Primature, du Ministère en charge de l'Energie, du Ministère en charge des finances. L'Unité Technique d'Exécution et de Suivi du Pacte (UTESP) sera composé par les représentants de la Direction Générale de l'Energie, du régulateur AREEN, de l'ABER, de la REGIDESO et des représentants du secteur privé. Cette unité dédiée sera soutenue par le budget du Gouvernement ainsi que par les partenaires au développement pour la mise en œuvre de son plan de travail et de ses activités de suivi. Elle se réunira au minimum une fois par mois avec la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement pour suivre les progrès réalisés. Un comité de pilotage se réunira tous les deux mois pour suivre le progrès du pacte national et appuyer la mise en œuvre des actions définies.



**Structure proposée pour l'UTESP :**



## 1.1

# Objectifs et plan d'action du COMPACT

Ce pacte national énergétique présente des actions d'engagement de haut niveau, avec des objectifs et des calendriers spécifiques pour progresser vers la réalisation d'un accès universel à l'énergie de manière fiable, abordable et durable.

### Cibles de trajectoire

Les objectifs globaux (objectifs de trajectoire) comprennent : (i) accroître l'accès à l'électricité ; (ii) accroître l'accès à une cuisine propre ; (iii) augmenter la part des énergies renouvelables ; et (iv) augmenter le montant des capitaux privés mobilisés pour atteindre à la fois les objectifs de l'ODD7 et l'Accord de Paris de 2015 sur le changement climatique.

Cible de trajectoire	Rythme annuel actuel entre 2017 et 2021	Rythme annuel visé entre 2023 et 2030
Augmenter l'accès à l'électricité	0.2 pp par an	7 pp par an pour atteindre 70% d'accès en 2030
Augmenter l'accès à une cuisson propre	0.1 pp par an	5 pp par an pour atteindre 40% d'accès en 2030

\*Remarque : Pour l'accès à l'électricité, seuls les raccordements directs (réseau national ou réseau décentralisé), et non les raccordements inférés ou indirects, sont à considérer. Les foyers améliorés devraient être considérés comme un accès à une cuisson propre.

Cible de trajectoire	Part actuelle des énergies renouvelables dans le mix énergétique	Objectif d'ici 2030
Augmenter la part des énergies renouvelables	83%	99%

Cible de trajectoire	Référence	Objectif d'ici 2030
Augmenter le montant des capitaux privés mobilisés	Stratégie d'Accès Universel à l'Electricité au Burundi (SAUE 2030)	La SAUE-2030 préconise un investissement de 3.1 milliards de dollars américains dont un montant avoisinant 1.5 milliards de dollars américains qui serait à mobiliser auprès du secteur privé - soit près de la moitié des financements requis (crédits + subventions + fonds propres) – si l'environnement des affaires le permet.
	Plan directeur de production et de transport de l'énergie électrique actualisé (PDPTEE)	Le montant nécessaire pour la production et le transport jusqu'en 2030 est évalué à 900 millions USD dont 250 millions de dollars américains à mobiliser auprès du secteur privé – si l'environnement des affaires le permet.

\* Remarque : les investissements du secteur privé dans toute la chaîne de valeur du secteur (production, transport et distribution, et accès hors réseau, le cas échéant) doivent être ciblés.



Cible de trajectoire	Pourcentage actuel de femmes employées ou dirigeantes dans des postes techniques du secteur de l'électricité	Objectif d'ici 2030
Augmenter le pourcentage des femmes employées ou dirigeantes dans des postes techniques du secteur de l'électricité	4.4%	30%



## Indicateurs binaires :

Pour atteindre les objectifs globaux ci-dessus, il faudra prendre des mesures de réforme cruciales tout au long de la chaîne de valeur du secteur énergétique, les plus critiques étant identifiées comme des indicateurs binaires à atteindre d'ici 2030, avec des indicateurs intermédiaires à atteindre d'ici 2026 et 2027.

Piliers	Indicateurs	Données de référence (2024)	Année cible et détails des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
<b>I: Développer l'infrastructure de production et du réseau à des coûts compétitifs</b>	Adoption de la planification intégrée du système électrique à moindre coût intégrant les ressources régionales	Oui	<p><b>D'ici décembre 2025 :</b></p> <p>Adoption du plan directeur production/transport 2024-2040 mis à jour</p> <p>Définition d'un cadre de suivi de la mise en œuvre du plan directeur</p> <p>Définition et adoption d'une procédure de mise à jour systématique (tous les 2 ans) du plan directeur production/transport sous la direction et coordination du Ministère en charge de l'Energie.</p> <p>Définition, adoption et publication du plan national d'électrification rurale (PNER)</p> <p>Signature de l'accord de PPP entre le Gouvernement du Burundi et la société de distribution Weza Power</p> <p>Début de construction des centrales hydroélectriques sous PPP de Songa Energy Burundi (Mulembwe 037 - 9MW) en ligne avec le plan directeur actualisé</p> <p>Mise en service de la centrale Ruvyi102 (Songa Energy Burundi – 1.65MW)</p> <p><b>D'ici juin 2026 :</b></p> <p>Mise à jour et adoption de la politique énergétique nationale révisée (qui date de 2011) afin de l'aligner sur le développement des énergies renouvelables et des dernières évolutions du secteur<sup>3</sup></p> <p>Début de construction de la centrale hydroélectrique sous PPP avec Hydroneo (Mpanda – 10.2MW) en ligne avec le plan directeur actualisé</p> <p>Achèvement du bouclage financier des projets hydroélectriques de Hydroneo (Mpanda – 10.2 MW), Tembo Power (Dama – 9MW ; Siguvyaye – 12MW) , en ligne avec le plan directeur actualisé</p> <p>Achèvement du bouclage financier des centrales hydroélectriques de Kirasa 009 (8 MW) et Kirasa A006 (2.5 MW)</p> <p><b>D'ici décembre 2026 :</b></p> <p>Début de construction des centrales hydroélectriques sous PPP de Kirasa Energy (Kirasa 009 et 006)</p> <p>Publication par le Ministère en charge de l'Energie d'un rapport de suivi de la mise en œuvre du plan directeur au 31 décembre 2026</p>

<sup>3</sup> Le plan examinera entre autres comment les solutions numériques peuvent être intégrées dans les interventions énergétiques, y compris la fourniture conjointe de services du dernier kilomètre, le partage des infrastructures, les politiques de creusement unique (« dig once ») pour le déploiement du réseau et de la fibre, les réseaux intelligents, et la planification géospatiale pour l'accès à l'énergie et la numérisation des services publics, etc.



Piliers	Indicateurs	Données de référence (2024)	Année cible et détails des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<p>Finalisation des études de préfaisabilité et de faisabilité pour les centrales hydroélectriques de la Ruvubu 000 (59.5MW), Ruvubu (30 MW) et Grand Mulembwe (30 MW)</p> <p>Finalisation des études de faisabilité et détaillé pour les centrales hydroélectriques en développement PPP : Masango (9 MW), Kabu 23 (15.5 MW), Rushiha (7MW), Kagu 010 (12MW), Muyo 33 (12 MW) et les centrales solaires : Mubuga en extension (10MW), Ruyigi (100 MW), Rusengo (20 MW), Nyakerera 1 et 2 (Cankuzo) (20 MW), Muyange (Bweru) (20 MW), Nyaruhengeri (Muyinga)(14 MW), Gihungwe (10MW) et Warubondo (60MW) inscrites dans le plan directeur 2024-2040 pour une capacité de 309.5.50 MW (dont 254 MW de solaire et 55.5 MW d'hydroélectricité) et signature des contrats PPP.</p> <p>Mise en place des investissements du plan national d'électrification rurale prévus pour le période 2026-2027</p> <p>Actualisation et adoption du plan directeur de distribution</p> <p>Lancement de la construction du projet RUZIZI III (206 MW) avec une part de 68.6 MW pour le Burundi</p> <p><b>D'ici décembre 2027 :</b></p> <p>Publication par le Ministère en charge de l'énergie d'un rapport de suivi de la mise en œuvre du plan directeur au 31 décembre 2026</p> <p>Mise à jour et adoption du plan directeur de production et transport de l'énergie électrique</p> <p>Publication par le Ministère en charge de l'énergie d'un rapport de suivi de la mise en œuvre du plan directeur de distribution</p> <p>Finalisation des études de faisabilité de Ruzizi IV (287 MW)</p>
	<p>Politique d'approvisionnement concurrentiel et cadre en place pour les investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables</p>	<p>Oui</p>	<p><b>D'ici décembre 2025 :</b></p> <p>Adoption des décrets de mise en application issus de la loi régissant le secteur de l'électricité et revus par le groupe de travail sectoriel Energie:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrets portant réorganisation de l'ABER et de l'AREEN</li> <li>• Décret portant électrification rurale et mini réseaux</li> <li>• Décret portant création et utilisation du fond d'accès universel à l'énergie</li> <li>• Décret portant production de l'énergie électrique</li> <li>• Décret portant exemption des équipements de production d'énergie renouvelable</li> <li>• Décret portant importation et exportation de l'énergie électrique</li> </ul> <p>Adoption d'un décret sur les normes et standards pour la conception et la construction des réseaux de distribution d'énergie électrique</p>



Piliers	Indicateurs	Données de référence (2024)	Année cible et détails des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<p>Analyse d'écart entre la loi PPP et le cadre réglementaire sectoriel ; et ajustement de la loi PPP si pertinent (notamment sur l'alignement de la loi PPP à la planification à moindre coût dans la sélection des investissements)</p> <p>Développement d'un plan de réforme et de renforcement des capacités du régulateur AREEN avec une feuille de route</p> <p>Déconcentration dans une autre zone du centre de formation à travers le mémorandum d'entente entre la REGIDESO et Weza Power</p> <p>Approbation de la revalorisation salariale du personnel REGIDESO</p> <p><b>D'ici juin 2026 :</b></p> <p>Adoption des ordonnances issues de la loi régissant le secteur de l'électricité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordonnance fixant les procédures relatives aux études de faisabilité pour la conception, la construction, l'installation, l'exploitation et la maintenance pour les demandes de titre d'exploitation au Burundi</li> <li>• Ordonnance portant mode de détermination de l'assiette, du taux et des modalités de recouvrement de la redevance du régulateur</li> <li>• Ordonnance fixant les conditions garantissant la sécurité des personnes et des biens, les emprises au sol des lignes électriques de transport et de distribution</li> <li>• Ordonnance déterminant des règles et modalités de fixation des tarifs de l'électricité</li> <li>• Ordonnance fixant les procédures du régime d'autorisation, les modalités et les règles du régime de déclaration pour l'auto-production</li> <li>• Ordonnance fixant la teneur minimale en énergie renouvelable des projets d'électrification rurale</li> <li>• Ordonnance fixant les mécanismes, les règles, la propriété, l'usage et la classification des biens dans le cas d'infrastructure de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique hors réseau</li> <li>• Ordonnance fixant les modalités de financement du processus de gestion des déchets électroniques et solaires</li> <li>• Ordonnance portant homologation des normes d'installation électrique</li> <li>• Ordonnance portant code réseau national</li> <li>• Ordonnance supprimant l'utilisation des poteaux bois.</li> </ul>



Piliers	Indicateurs	Données de référence (2024)	Année cible et détails des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<p>Rédaction, adoption et mise en application des décrets et ordonnances d'application de la loi N°1/19 du 19 juillet 2019 portant modification de la loi N°1/14 du 27 avril 2015 portant régime général des contrats de partenariat public privé</p> <p>Définition et adoption d'un plan de renforcement des capacités de l'ARCP</p> <p>Versement effectif des redevances des opérateurs à l'AREEN</p> <p>Lancement d'un master en énergies renouvelables à l'Université du Burundi et campagne de communication pour attirer des étudiantes femmes.</p> <p>Formation certifiante en Agile Project Management (APMG) du personnel de l'ARCP</p> <p><b>D'ici décembre 2026 :</b></p> <p>Actualisation du règlement d'exploitation et de financement définissant les modalités de raccordement à l'électricité abordables à être payés pour les futurs utilisateurs du service électrique et les autres conditions pour accéder au service</p> <p>Mise en place d'un cadre de passation de marchés compétitifs et d'un cadre pour les investissements privés dans les énergies renouvelables</p> <p>Formation du personnel clé de l'AREEN et revalorisation salariale du personnel de l'AREEN</p> <p>Formation professionnelle du personnel nouvellement recruté de la REGIDESO pour les activités de distribution</p> <p>Publication d'un rapport d'activité de l'AREEN</p> <p>Augmentation du budget de fonctionnement de l'ARCP et formation du personnel clé de l'ARCP</p> <p>Suivi de la mise en œuvre du plan de réforme et de renforcement de capacité de l'AREEN</p> <p><b>D'ici décembre 2027 :</b></p> <p>Finalisation du modèle d'affaires et lancement des appels d'offres pour le centre de formation continue dédiée au personnel du secteur d'électricité</p> <p>Adoption et application d'un mécanisme de financement de l'AREEN</p> <p>Publication d'un rapport d'activité de l'AREEN</p> <p>Suivi de la mise en œuvre du plan de réforme et de renforcement de capacité de l'AREEN</p> <p>Développement et construction d'un centre régional d'excellence pour les métiers d'énergie verte (formation continue)</p>
<p><b>II : Tirer parti des avantages d'une</b></p>	<p>Adoption et application d'une tarification de transport harmonisée au sein de leurs pools énergétiques respectifs</p>	<p>Oui</p>	<p><b>D'ici juin 2026 :</b></p>



Piliers	Indicateurs	Données de référence (2024)	Année cible et détails des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
<b>intégration régionale accrue</b>	pour faciliter le commerce de l'électricité transfrontalier.		<p>Analyse des projets de décrets d'application issus de la loi sur l'électricité révisée par rapport aux exigences et mandat du Conseil Indépendant de Régulation (IRB) du Réseau Electrique d'Afrique de l'Est (EAPP)</p> <p>Finalisation des études de faisabilité et mobilisation du financement pour les interconnexions 220kV Rubirizi-Zege-Horezo-Makamba/Kigoma (Tanzanie), Rwegura-Ruyigi/Ruzibazi, Ijenda /Muramvya et Zege /Ruyigi</p> <p><b>D'ici décembre 2026 :</b></p> <p>Révision et adoption du cadre d'octroi de licences existant pour garantir que les décrets fournissent suffisamment de détails sur les procédures d'octroi de licences pour permettre la participation au commerce régional de l'électricité dans la région EAPP, en particulier en abordant la distinction entre le commerce transfrontalier et local</p> <p>Mise en place d'un mécanisme d'évaluation des performances (KPIs) des entités régulées par l'AREEN</p> <p>Elaboration et adoption des textes règlementaires nécessaires pour retranscrire à l'échelle nationale le cadre réglementaire de l'EAPP</p> <p><b>D'ici décembre 2027 :</b></p> <p>Développement et adoption d'une politique IPP et/ou PPP existante pour apporter de la clarté et s'aligner sur les lignes directrices de l'IRB sur les Contrats d'Achat d'Électricité (CAE – PPA) standardisés</p> <p>Adoption d'un système tarifaire pour le transport de l'énergie électrique au niveau national qui facilite les échanges énergétiques régionaux basés sur les avantages mutuels des participants et qui est compatible avec les normes des pools régionaux auxquels le pays participe</p> <p>Suivi de la performance des entités régulées par l'AREEN sur la base des indicateurs définis</p>
<b>III : Adopter les solutions ERD et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier kilomètre</b>	Programme de suivi et d'évaluation adopté pour suivre le cadre multi-niveaux pour l'accès à l'électricité et à une cuisson propre	Oui	<p><b>D'ici décembre 2025 :</b></p> <p>Publication par le Ministère en charge de l'Energie du rapport de suivi de la mise en œuvre de la SAUE adoptée en octobre 2024</p> <p><b>D'ici décembre 2026 :</b></p> <p>Mise en place du cadre institutionnel et d'une équipe dédiée pour suivre la mise en œuvre du PNER et le déploiement des solutions de cuisson propre</p> <p>Renforcement de la capacité de l'équipe de planification et les outils de planification et de sauvegarde des données au sein du MRMEICT pour conduire ce processus (inscrit dans le contrat de performance entre le Gouvernement du Burundi et la REGIDESO)</p> <p>Recrutement d'un gestionnaire de fonds pour le Fonds d'Accès Universel à l'énergie</p>



Piliers	Indicateurs	Données de référence (2024)	Année cible et détails des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<p><b>D'ici décembre 2027 :</b></p> <p>Approbation du cadre légal relatif à la gestion du Fonds d'Accès Universel à l'énergie</p> <p>Mise en place d'une plateforme de sauvegarde des données de planification permettant la collecte facile des données et la mise à jour en temps réel</p>
	Adoption d'une stratégie nationale d'électrification comprenant un plan d'électrification quinquennal actualisé avec un rôle clairement défini pour le secteur privé	Oui	<p><b>D'ici décembre 2025 :</b></p> <p>Adoption et mise en application effective des normes de qualité suivant le cadre de Verasol - dont la norme de qualité et la méthode de test pour les produits solaires hors-réseau jusqu'à 350W (IEC TS 62257-9-8 et IEC TS 62257-9-5)</p> <p><b>D'ici décembre 2026</b></p> <p>Publication d'un rapport de suivi de la mise en œuvre de (i) la stratégie d'électrification par le Ministère en charge de l'Energie et (ii) du plan national d'électrification rurale</p> <p>Renforcement de la capacité en suivi et évaluation du Ministère en charge de l'Energie</p> <p><b>D'ici décembre 2027 :</b></p> <p>Actualisation et adoption de la stratégie d'accès universel à l'énergie SAUE pour l'adapter à la réalité du moment en l'insérant dans la dynamique 2027-2030</p> <p>Mise en place d'un centre de maintenance national des systèmes solaires et laboratoire pour les tests de qualité</p>
	Stratégie nationale de cuisson propre en place	Oui	<p><b>D'ici décembre 2025 :</b></p> <p>Définition, adoption et publication de la stratégie nationale de la cuisson propre et définition d'un cadre de suivi de sa mise en œuvre</p> <p>Adoption et publication du plan de financement de la stratégie de cuisson propre</p> <p>Mise en place d'une plateforme de coordination inter sectorielle réunissant les différents acteurs de la cuisson propre (ministères, acteurs privés, société civile, partenaires au développement)</p> <p><b>D'ici juin 2026 :</b></p> <p>Mise en place d'un laboratoire national de test des performances des technologies de cuisson</p> <p>Simplification de la procédure d'attribution des certificats de conformité</p> <p>D'ici décembre 2026 :</p> <p>Mise en œuvre d'une phase pilote à définir dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Cuisson Propre</p> <p>Mise à jour, adoption et publication du plan de financement</p>



Piliers	Indicateurs	Données de référence (2024)	Année cible et détails des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<p>Définition et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des artisans locaux</p> <p>D'ici décembre 2027 :</p> <p>Ajustement, adoption et publication de la stratégie de cuisson propre en fonction des résultats et déploiement de la stratégie à une échelle plus large</p> <p>Mise à jour, adoption et publication du plan de financement</p>
<p><b>IV : Inciter la participation du secteur privé pour débloquer des ressources supplémentaires</b></p>	<p>Processus décrit pour l'approbation réglementaire des mini-réseaux dirigés par le secteur privé (y compris les réglementations tarifaires)</p>	<p>Oui</p>	<p><b>D'ici décembre 2025 :</b></p> <p>Application systématique du dispositif fiscal pour les produits certifiés uniquement et sensibilisation des agents de l'Office Burundais des Recettes (OBR)</p> <p>Clarification et publication du cadre de certification et sensibilisation du personnel du Bureau Burundais de Normalisation (BBN) et Contrôle de la Qualité sur les normes de qualité des produits certifiés</p> <p><b>D'ici juin 2026 :</b></p> <p>Simplification de la procédure d'exonération pour les produits de cuisson certifiés</p> <p><b>D'ici décembre 2026 :</b></p> <p>Développement et adoption d'une norme nationale de qualité des technologies de cuisson propre</p> <p>Mise en application de la norme de qualité des technologies de cuisson propre par BBN</p> <p>Révision du code des investissements pour inclure les technologies de cuisson propre (réchauds, combustibles)</p> <p>Définition et mise en place du cadre et des mécanismes de finance carbone relevant de l'article 6 de l'Accord de Paris pour l'expansion des solutions de cuisson propre substituant les foyers traditionnels à trois pierres par les cuisinières électriques permettant de générer des crédits carbones et de baisser le prix des cuisinières électriques</p> <p>Formation du personnel du Ministère en charge de l'Energie sur la mobilisation des crédits carbones</p> <p><b>D'ici décembre 2027 :</b></p> <p>Développement et adoption d'un label de qualité pour les solutions de cuisson propre</p>
			<p><b>D'ici juin 2026 :</b></p> <p>Actualisation et adoption d'une méthodologie tarifaire adaptée aux mini-réseaux</p> <p>Développement et adoption d'un modèle de licence d'exploitation pour les infrastructures de production et de distribution</p>



Piliers	Indicateurs	Données de référence (2024)	Année cible et détails des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
	<p>Soutien financier aux ERD du secteur privé et aux opérateurs de cuisson propre pour garantir l'abordabilité et la viabilité</p>	<p>Oui</p>	<p>Actualisation de la liste des sites des mini réseaux potentiels en considérant l'avancement du déploiement du réseau interconnecté</p> <p><b>D'ici décembre 2025 :</b></p> <p>Simplification de la procédure d'exonération sur les taxes d'importation pour les produits solaires (et équipements associés : onduleurs, batteries) et produits/équipements de cuisson propre respectant les normes de qualité internationale</p> <p>Application effective et systématique du décret d'application exonérant les produits solaires hors réseau (et équipements associés) et les solutions de cuisson propre (et équipements associés), notamment via une sensibilisation du personnel de l'OBR</p> <p><b>D'ici juin 2026 :</b></p> <p>Adoption et application systématique d'une exonération de la TVA pour (i) les produits solaires hors réseau respectant les normes de qualité internationale et équipements associés (onduleurs, batteries) et (ii) les solutions et équipements liés à la cuisson propre pour une durée déterminée – sensibilisation du BBN et de l'OBR et autres parties prenantes sur cette exonération</p> <p><b>D'ici décembre 2026 :</b></p> <p>Réalisation des campagnes de sensibilisation auprès des communautés rurales par le Ministère en charge de l'Energie pour promouvoir les produits certifiés</p> <p>Réalisation d'une campagne de sensibilisation auprès du BBN sur les normes de qualité pour les solutions ERD et de cuisson propre.</p> <p><b>D'ici décembre 2027 :</b></p> <p>Mise en œuvre du processus de vérification de la conformité des importations aux normes de qualité</p>
	<p>Renforcer le cadre réglementaire et légal pour attirer des investissements privés sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur électrique</p>		<p><b>D'ici décembre 2025 :</b></p> <p>Préparation et adoption d'une stratégie claire pour améliorer la disponibilité en devises avec des échéances temporelles précises</p> <p>Définition et adoption d'un processus de développement simplifié pour les projets d'une capacité inférieure ou égale à 1 MW</p> <p>Actualisation et adoption du code réseau (incluant une clarification sur le processus et conditions pour les installations de moins de 1 MW)</p> <p><b>D'ici juin 2026 :</b></p> <p>Autorisation pour la REGIDESO et les opérateurs du secteur de l'électricité de négocier des devises étrangères pour des clients spécifiques</p>



Piliers	Indicateurs	Données de référence (2024)	Année cible et détails des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<p>Mise en œuvre effective d'une exemption pour la REGIDESO et les opérateurs du secteur de l'électricité d'une politique de rachat de devises du ministère des Finances</p> <p>Préparation et mise à disposition de modèles de contrats type (contrat de fourniture, contrat d'achat d'électricité, etc)</p> <p>Ajustement et adoption du cadre réglementaire et développement des outils pour favoriser l'accès à la finance climatique/carbone</p> <p><b>D'ici décembre 2026 :</b></p> <p>Définition et adoption d'un mécanisme de mise en concurrence pour promouvoir le développement des projets solaires à grande échelle</p> <p>Formation du personnel de l'AREEN et de l'ARCP sur la gestion des PPP et les modalités contenues dans les contrats PPP, licences et autorisations délivrées par l'AREEN</p> <p>Mise à jour du code des investissements par l'Agence de Développement du Burundi (ADB) pour permettre (i) le libre transfert de capitaux/dividendes et (ii) l'exonération des équipements liés à la production et la distribution d'électricité pour une période déterminée</p> <p><b>D'ici fin 2027</b></p> <p>Formation approfondie des conseillers juridiques spécialisés en PPP au sein de l'AREEN et de l'ARCP</p>
<p><b>V : Garantir des services publics financièrement viables qui fournissent des services fiables et abordables</b></p>	<p>Publication des états financiers annuels audités des services publics</p>	<p>Oui</p>	<p><b>D'ici décembre 2025:</b></p> <p>Recrutement d'un auditeur externe par la REGIDESO pour une période de 3 ans</p> <p>Publication des états financiers annuels audités par un auditeur externe indépendant (2020, 2021, 2022, 2023) de la REGIDESO</p> <p>Publication du rapport annuel des activités de la REGIDESO</p> <p><b>D'ici juin 2026 :</b></p> <p>Publication des états financiers annuels audités par un auditeur indépendant (2024, 2025) de la REGIDESO</p> <p><b>D'ici décembre 2026 :</b></p> <p>Publication du rapport annuel des activités de la REGIDESO</p> <p><b>D'ici décembre 2027 :</b></p> <p>Publication des états financiers annuels audités par un auditeur indépendant (2026) de la REGIDESO</p> <p>Publication du rapport annuel des activités de la REGIDESO</p>



Piliers	Indicateurs	Données de référence (2024)	Année cible et détails des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
	Les services publics parviennent à recouvrer au moins 100 % leurs coûts d'exploitation	Oui	<p><b>D'ici décembre 2025 :</b></p> <p>Finalisation de l'opérationnalisation du centre d'appels à la REGIDESO</p> <p>Approbation et entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale pour le personnel de la REGIDESO</p> <p>Finalisation du recrutement compétitif des directeurs de la REGIDESO</p> <p><b>D'ici juin 2026 :</b></p> <p>Signature du contrat de performance entre l'Etat et la REGIDESO et définition d'un cadre de suivi de la mise en œuvre du contrat de performance</p> <p>Définition et adoption par l'AREEN d'un régime de régulation par les incitations et une méthodologie pour la détermination et l'ajustement périodique des revenus requis de la REGIDESO et des autres opérateurs régulés qui permet le recouvrement permanent des coûts d'exploitation pour la prestation efficiente du service électrique</p> <p><b>D'ici décembre 2026 :</b></p> <p>Préparation et publication du rapport d'avancement et de suivi de mise en œuvre du contrat de performance publié par l'AREEN</p> <p>Déploiement des compteurs à prépaiement pour 100% des clients Basse Tension</p> <p>Adoption d'une structure tarifaire améliorée basée sur : (i) application de tarifs reflétant les coûts d'exploitation pour toutes les catégories de consommateurs qui peuvent les payer; (ii) protection des consommateurs pauvres et vulnérables à travers d'une « tarif social » abordable avec caractéristiques définies par le gouvernement; (iii) toutes les catégories tarifaires, à l'exception de la tarif social, doivent inclure des frais fixes, liés à la demande et à l'énergie, avec des charges tarifaires fixes de manière à permettre le recouvrement des coûts fixes, liés à la demande et à l'énergie engagés tout au long de la chaîne de valeur pour une prestation de services efficace; (iv) un système de tarification de l'énergie réactive, comprenant des bonus et des pénalités pour inciter les consommateurs moyens et grands à optimiser leur facteur de puissance, maximisant ainsi l'utilisation de la capacité des réseaux pour transmettre l'énergie active; (v) gérer les ressources énergétiques distribuées selon des systèmes de facturation nette ("net billing").</p> <p><b>D'ici décembre 2027 :</b></p> <p>Préparation et publication d'un rapport d'avancement et de suivi de mise en œuvre du contrat de performance publié par l'AREEN</p>
	Plan de l'entreprise pour améliorer la qualité de service approuvé par le régulateur	Non	<p><b>D'ici décembre 2025 :</b></p> <p>Mise à jour et adoption du Plan d'Amélioration des Performances (PAP) pour la REGIDESO en incluant : (i) mise en œuvre de la nouvelle structure organisationnelle et sélection compétitive et transparente des cadres de la direction ; (ii) réingénierie des processus pour augmenter l'efficacité opérationnelle dans tous les domaines d'activité soutenus par les fonctionnalités des logiciels d'information Oracle</p>



Piliers	Indicateurs	Données de référence (2024)	Année cible et détails des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<p>et du programme de protection des revenus, avec une priorité maximale sur la réduction des pertes commerciales et le renforcement du recouvrement et l'amélioration de la qualité du service électrique fourni aux clients ; (iii) exécution d'investissements urgents dans la réhabilitation et la mise à niveau du réseau pour corriger les conditions vétustes de l'infrastructure</p> <p>Préparation, adoption et publication d'un plan de redressement financier de la REGIDESO</p> <p><b>D'ici décembre 2026:</b></p> <p>Publication d'un rapport de suivi de la mise en œuvre du plan d'amélioration de la performance de la REGIDESO par le régulateur AREEN</p> <p>Publication d'un rapport de suivi de la mise en œuvre du plan de redressement financier de la REGIDESO par le régulateur AREEN</p>

**Réductions des émissions:** Les émissions évitées par la mise en œuvre des objectifs conditionnels informés par la Contribution Déterminée au Niveau National 2ème génération (CDN) sont estimés à 343.72 Gg Eq CO2.



---

# 2

## Aperçu du secteur de l'énergie et défis

---



## 2.1

# Aperçu du secteur de l'énergie

**Le Burundi, pays peuplé de 12.332 788 millions d'habitants<sup>4</sup>, connaît une croissance économique de 3.3% en 2023 contre 2.2% en 2022<sup>5</sup>.** L'économie burundaise, tirée par l'industrie et les services, et soutenue par un réengagement des partenaires au développement depuis 2018, a récemment commencé à montrer des signes de reprise. En effet, le PIB a augmenté de 2,5 % en 2023 et devrait croître de 3,3 % en moyenne par an sur la période 2024-2026. La mise en service de nouvelles centrales hydroélectriques, comme celle de Ruzibazi en 2022, Rusumo Falls en 2023, Kabu 16 en 2024 et Jiji en 2025 ont réduit les coûts de production améliorant ainsi la balance commerciale. Cet équilibre entre l'offre et la demande continuera de s'améliorer avec la mise en service de la centrale hydroélectrique de Mulembwe fin 2025.

**Le secteur de l'énergie au Burundi est structuré autour de plusieurs institutions clés.** Le Ministère des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MRMEICT) est responsable de la définition de la politique énergétique, de la planification et du contrôle des performances. L'Agence Burundaise d'Électrification Rurale (ABER) est une structure publique chargée de l'élaboration et l'exécution des programmes et projets d'électrification rurale. L'Autorité de Régulation (AREEN) assure la régulation du secteur de l'énergie (en ce compris l'électricité et les produits pétroliers) et de l'eau potable, l'assainissement de base étant comprise aussi. La REGIDESO est l'entreprise publique responsable de la production, du transport et de la distribution d'électricité et d'eau. Les producteurs indépendants d'électricité (IPP), tels qu'Interpetrol, Gigawatt Global, Tembo, Kirasa, Songa Energy Burundi, Hydroneo et bien d'autres participent à la production d'électricité dont la part est estimée à 28.5% dans le mix énergétique. Le nombre de producteurs indépendants de mini réseaux est à ce jour limité à deux opérateurs (i.e. Sesma (0.192 MW), Kaboni (0.0144 MW) et participent à l'électrification rurale décentralisée à hauteur de 206 kW. L'ABER contribue dans l'électrification rurale décentralisée avec cinq microcentrales hydroélectriques de 1,344kW et de onze mini-réseaux solaires 348.8 kW. Weza Power est une société de distribution privée

développant un partenariat public privé (PPP) pour d'électrification rurale via le réseau interconnecté.

**Le Burundi a encore l'un des taux d'accès à l'électricité les plus faibles du monde, estimé à 26 %<sup>6</sup> de la population (soit 11.6 millions de personnes vivant sans électricité) en 2021, contre une moyenne de 44 % en Afrique subsaharienne<sup>7</sup>.** Le taux d'accès en milieu urbain est relativement élevé, soit de 66.3%, pour une population urbaine estimée à 0.7 million d'habitants vivant sans électricité. Le taux d'accès est encore extrêmement faible, soit de 17.6% dans les zones rurales, pour une population estimée à 10.9 millions de personnes vivant sans électricité. Ce niveau suit la dynamique rapide de l'évolution du taux d'accès de la population du Burundi à l'électricité ces dernières années. En effet, il est passé de 7% en 2014 à 9.5% en 2018 puis 25.6% en 2021<sup>8</sup>. Cette situation constitue une contrainte significative au développement économique, social et du capital humain<sup>9</sup>. Par ailleurs, peu d'investissements ont été réalisés pour l'entretien et la réhabilitation du réseau de distribution, ce qui s'est traduit par une réduction de la qualité de service. Lorsque le réseau électrique n'est pas disponible, les ménages et les industries doivent recourir à des générateurs diesel qui coûtent plus cher et sont directement affectés par les pénuries de carburant, ce qui nuit à la productivité et à la consommation. D'après l'enquête Cadre Multi-Niveaux menée en 2021, l'approvisionnement en électricité du Burundi est marqué par d'importantes difficultés de performance. À l'échelle nationale, seulement 20 % des ménages électrifiés bénéficient de plus de 23 heures d'électricité par jour, tandis que 37% n'en reçoivent que moins de 8 heures. De plus, 25% des ménages reçoivent moins de quatre heures d'électricité en soirée (entre 18h00 et 22h00). Par ailleurs, plus de 50% des ménages connectés subissent des pannes non programmées fréquentes ou prolongées, affectant de manière disproportionnée les zones rurales. En outre, 13% des ménages signalent des problèmes de variation de tension, qui endommagent leurs appareils électriques.

**Des investissements significatifs ont été réalisés pour accroître la capacité installée et réduire la dépendance aux combustibles fossiles.** La capacité

<sup>4</sup> Recensement de 2024

<sup>5</sup> Rapport du document de programmation budgétaire et économique Pluriannuelle 2025/2026-2027/2028

<sup>6</sup> Enquête Multi-Tier Framework, Banque mondiale

<sup>7</sup> ESMAP, SDG7 Tracking Report, 2024

<sup>8</sup> Enquête ménages Cadre Multi Niveaux, Banque mondiale

<sup>9</sup> Rapport de l'enquête intégré sur les conditions de vie et de ménage au Burundi (EICVMB2019-2020)



installée du système est passée de 80 MW en 2021 à 204.882 MW en 2025, après une période de faible croissance entre 2016 et 2021. La part de l'énergie thermique dans le mix énergétique a considérablement diminué, passant d'environ 45 % en 2020 à moins de 17% en 2024, ayant été remplacée par l'hydroélectricité (79%), dans une moindre mesure, par l'énergie solaire (4%), tandis que la part du secteur privé dans la production s'élève à 18,5 % et continue à croître. En outre, le plan directeur actualisé 2024-2040 prévoit que le Burundi augmentera sa capacité de génération installée à 410 MW d'ici 2030. Parallèlement, une interconnexion de 100-200 MW avec le EAPP, facilitant l'échange de l'énergie avec l'Éthiopie, sera opérationnelle d'ici 2030, et une autre de 100-200 MW avec la Tanzanie sera mise en place d'ici 2040. Cette expansion permettra d'atteindre une capacité totale disponible de 510 MW en 2030 et 630 MW en 2040. Cette expansion permettra une production pratiquement de 100 % renouvelable à partir de 2030, avec la mise hors service progressive des unités thermiques.

**Le Burundi déploie progressivement une stratégie d'intégration accrue au réseau régional.** Le réseau de transmission national existant (opérant en 220 kilovolts (kV) et 110 kV) est approximativement de 650 kilomètres linéaires, détenu et exploité par la REGIDESO. Le Plan directeur de transmission (2017-2040) estime que le réseau de transmission doit s'étendre de 763 km, ce qui reviendra pratiquement à doubler le réseau existant. Les projets en cours visant à intégrer le Burundi au Pool énergétique de l'Afrique de l'Est (EAPP) incluent : (i) la ligne de transmission de 220 kV Kigoma (Rwanda)—Gitega (Burundi); et (ii) la ligne de transmission de 220 kV Kamanyola (RDC)—Bujumbura (Burundi). Les deux interconnexions sont financées conjointement par la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Union Européenne (UE). La ligne de transmission de 220 kV Rubirizi (Burundi) – Zege (Gitega) —Kigoma (Tanzanie) n'a pas encore eu de financement et est en cours de mobilisation.

**Le programme d'accès universel à l'électricité du gouvernement du Burundi fixe un objectif ambitieux pour accélérer l'électrification du pays, et contribuer aux objectifs de la Mission 300.** Cet objectif s'aligne avec la Stratégie Nationale de Transformation (NST1) qui souligne le rôle essentiel de l'accès à une électricité fiable et abordable. S'appuyant sur le Plan National de Développement révisé (PND) 2018-2027, la Stratégie Nationale de Transformation entend créer les bases pour atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire supérieur d'ici 2040 et le statut de pays à revenu élevé d'ici 2060. La stratégie nationale d'électrification à moindre coût prévoit que 60 % de la population sera connectée au réseau national interconnecté, 28 % à des solutions

solaires autonomes et 12 % à des mini-réseaux d'ici 2030. Pour étendre le réseau national interconnecté, une double approche a été adoptée par le Gouvernement : (i) la REGIDESO, Régie de Production et de Distribution de l'Eau et de l'Électricité, qui opère et réhabilite le réseau de distribution existant; et (ii) la société Weza Power qui élargira l'accès au réseau dans les zones rurales telles que seront définies dans l'accord de Partenariat Public Privé en cours de négociation. La participation du secteur privé sera également clé pour le développement de mini-réseaux et de solutions solaires individuelles.

**Toutefois, le secteur de l'électricité est confronté à des défis majeurs** parmi lesquels : faible performance opérationnelle et commerciale de la REGIDESO, tarification ne reflétant pas les coûts à tous les niveaux de la chaîne de valeur et compromettant ainsi la viabilité financière du secteur, planification insuffisante, manque d'un cadre de régulation suffisamment attractif, accès limité aux devises, etc. Pour relever ces défis, des mesures sont proposées telles que le renforcement du régulateur, la mise en place d'un cadre réglementaire attractif et la mise en service de nouvelles centrales hydroélectriques, la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'électrification, la mise à jour du plan d'amélioration de la performance de la REGIDESO, et la mise en place d'un régime tarifaire pluriannuel reflétant les coûts permettant d'assurer la viabilité financière du secteur.

**Bien qu'en croissance, la participation du secteur privé dans le secteur de l'énergie au Burundi reste encore limitée.** La participation du secteur privé a été encouragée par la loi no 1/05 du 22 mars 2024 portant modification de la loi n° 1/13 du 23 avril 2015 portant réorganisation du secteur de l'électricité et par la loi n°1/10 du 19 juillet 2019 portant modification de la loi no 1/14 du 27 avril 2015 portant régime général des contrats de Partenariat Public-Privé au Burundi. Dans la production, la société Interpetrol détient la centrale thermique (30 MW), et Gigawatt Global opère la seule centrale solaire photovoltaïque (7.5 MW) du pays. Les contrats PPP de production avec Hydroneo (10.2 MW), Songa Energy (10.65 MW) ont été signés tandis que le contrat PPP avec Kirasa Energy (10.5 MW) est en cours de négociation. Dans la distribution, la société Weza Power, détenue par Anzana Electric Group (anciennement Virunga Power), a signé un accord pour un programme pilote visant à connecter 55,000 ménages en 2 ans et a pour ambition de connecter neuf (9) millions de personnes d'ici 2030. Pour le transport, une mobilisation des fournisseurs indépendants pour financer et exploiter l'infrastructure de transmission régionale est envisagée et des réunions structurantes sont organisées régulièrement dans le cadre du Pool Énergétique de l'Afrique de l'Est.



---

**En matière d'accès aux solutions de cuisson modernes, une très large majorité des ménages utilisent la biomasse comme principal combustible de cuisson, soit du bois (essentiellement collecté) ou du charbon** <sup>10</sup>. 89% des ménages utilisent un foyer à trois pierres comme foyer principal, 5% utilisent un foyer traditionnel et 6% utilisent un foyer amélioré. La part des ménages utilisant des foyers à combustible propre est extrêmement faible (0,1%) et comprend quelques utilisateurs de foyers à biogaz et de cuisinières électriques. En milieu urbain, les ménages cuisinent principalement au charbon de bois (82%) en utilisant soit un foyer traditionnel (47%) soit un foyer amélioré (35%). Dans les zones rurales, 95% des ménages cuisinent avec un foyer à trois pierres comme foyer principal, en utilisant principalement du bois collecté (90%).

---

**L'accès à une énergie propre et moderne reste inégalitaire au détriment des femmes.** Parmi tous les ménages au Burundi, 29 pour cent sont dirigés par des femmes ; seuls 7 pour cent de ces ménages disposent de l'électricité, contre 10 pour cent des ménages dirigés par des hommes. En ce qui concerne l'emploi dans le secteur de l'énergie, le rapport Global Gender Gap 2024<sup>3</sup> indique que seulement 40,2 pour cent des femmes employées sont des professionnelles et des techniciennes, contre 59,860 pour cent de leurs homologues masculins. Un examen plus approfondi effectué par la Direction de l'Électricité de la REGIDESO montre que le taux d'emploi des femmes était en moyenne de 17 pour cent sur la période 2020-2023. Ce chiffre est inférieur au quota de la politique genre du Burundi, qui stipule que les institutions publiques doivent employer un minimum de 30 pour cent de femmes. Le nombre de femmes ayant une formation en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM) employées par la REGIDESO se situe entre 3,3 pour cent et 4,4 pour cent sur la période 2020-2023. Les femmes ingénieurs, en particulier, représentent moins de 2 pour cent des ingénieurs de la REGIDESO. Des avancées ont été réalisées dans le respect du genre dans les organes décisionnels notamment les membres du Gouvernement, le Parlement et d'autres institutions publiques et privées.

---

<sup>10</sup> World Bank, MTF 2021



## 2.2

# Situation actuelle du secteur de l'énergie et défis<sup>11</sup>

### PILIER I

#### DEVELOPPER L'INFRASTRUCTURE DE PRODUCTION ET DU RESEAU A DES COÛTS COMPETITIFS

- La lettre de politique énergétique date de 2011 et ne reflète pas les dernières orientations stratégiques prises pour développer le secteur, Elle est en cours de mise à jour pour refléter les évolutions récentes du secteur, dont la promotion des énergies renouvelables et la participation du secteur privé.
- Aperçu de la capacité de production et de l'état des infrastructures de transmission et de distribution (T&D) : La capacité installée du Burundi a significativement augmenté ces dernières années, passant de 80 MW en 2020 à 149 MW en 2024, avec la réception des centrales de Ruzibazi, Rusumo Falls et Kabu 16. Toutefois, le plan directeur 2024-2040 – mis à jour en 2025 - préconise une capacité installée de 510 MW et 630 MW d'ici 2030 (pour une puissance de pointe de 169.3 MW) et 2040 (pour une puissance de pointe de 343,1 MW) respectivement, pour répondre à la demande.
- Le réseau haute tension actuelle 110kV couvre un linéaire total de 395km. Il est prévu de construire un réseau de transport interne de 450 km d'ici 2030.
- De plus, le linéaire du réseau de transport devra doubler pour atteindre cet objectif, passant de 650 km à 1400 km. Le réseau moyenne tension 30kV possède actuellement une longueur de 2350 km. Il sera réhabilité et étendu dans le cadre du projet ASCENT financé par la Banque mondiale, la BEI et l'AFD. D'autres financements seront à mobiliser pour rajouter 6578 km de nouvelles lignes électriques. Le réseau Basse Tension sera étendu à 51839 km.
- Le partenariat public-privé (PPP) avec le secteur privé représente une opportunité de créer un cadre nouveau pour l'extension de la distribution en moyenne et basse tension ainsi que pour les nouveaux raccordements électriques. La construction de segments interconnectés entièrement nouveaux du réseau national de distribution, à l'aide d'une combinaison de capitaux publics et privés, ainsi que le développement de processus, de compétences et d'un cadre de mise en œuvre, permettront le déploiement

accélééré d'infrastructures nouvelles appartenant à l'Etat. Cette approche assurera à la fois une mise en œuvre rapide et une durabilité à long terme du segment de distribution, tant pour la REGIDESO que pour le secteur privé.

#### Principales barrières et obstacles :

- Manque de priorisation des projets de production à moindre coût, faible niveau de maintenance des infrastructures existantes, manque de clarté et transparence sur les tarifs d'achat d'électricité, tarifs d'achat d'électricité ne reflétant pas les coûts, niveau de tension insuffisant, code réseau non actualisé, faible performance opérationnelle et commerciale de la REGIDESO, plan d'amélioration de la performance et plan de redressement financier de la REGIDESO non mis à jour, état de détérioration du réseau.

### PILIER II

#### TIRER PARTI DES AVANTAGES D'UNE INTEGRATION REGIONALE ACCRUE

- Le Burundi sera intégré au Pool énergétique de l'Afrique de l'Est (EAPP), via : (i) la ligne de transmission de 220 kV Kigoma (Rwanda)—Gitega (Burundi) (réception prévue en 2025); et (ii) la ligne de transmission de 220 kV Kamanyola (RDC)—Bujumbura (Burundi) (réception prévue en 2025) ; et de la ligne RUBIRIZI (Burundi)-Kigoma (Tanzanie) en cours d'études et de mobilisation des financements. Cela permettra d'accroître le niveau d'importations, notamment en période de saison sèche.
- Le transport interne d'électricité se développe par la construction des nouvelles lignes électriques 220 kV pour un linéaire total de 470 km. De plus, les études et mobilisation de financement sont en cours pour 12 nouveaux postes et extension de 7 postes existants.

#### Principales barrières et obstacles :

- Accès limité aux devises pour poursuivre les investissements et financer l'exploitation et maintenance
- Absence de tarification de transport harmonisée et adoptée pour faciliter le commerce de l'électricité transfrontalier, écart entre les politiques et méthodes nationales de détermination des tarifs et manque

<sup>11</sup> Pour plus de détails sur les piliers, veuillez-vous référer au Pacte énergétique pour l'Afrique.



d'alignement entre le cadre national et le cadre régional

- Fixation du tarif de transit, absence de code réseau tenant compte des standards des autres pays, retards dans l'opérationnalisation du Comité de Régulation Indépendant, lenteur au sein de l'EAPP dans l'élaboration des documents

## **PILIER III**

### **ADOPTER LES SOLUTIONS DES ENERGIES RENOUVELABLES DECENTRALISEES (ERD) ET DE CUISSON PROPRE POUR UN ACCES ABORDABLE AU DERNIER KILOMETRE**

#### **Accès à l'électricité**

*Statut du secteur de l'électrification décentralisée :* Sur la base des résultats MTF, 25.9% des ménages ont accès à l'électricité : 8,1% ont accès au réseau national interconnecté et 17.8% utilisent des solutions hors-réseau (principalement des solutions solaires). La moitié des ménages a été connectée au réseau national interconnecté les 3 dernières années. Trois ménages sur 4 ont acquis une solution solaire hors-réseau les 3 dernières années (principalement Tier 1). À l'échelle nationale, 20% des ménages se situent au niveau 1 ou supérieur (contre 26% qui ont accès à l'électricité). 8% des ménages se situent au niveau 3 et au-dessus, aligné sur la pénétration du réseau national interconnecté (8%).

Cependant, seuls 2% des ménages burundais atteignent le niveau 5. 69 % des ménages ne sont pas connectés à cause du manque de disponibilité du réseau. 30% ne sont pas connectés car les frais de connexion sont trop élevés. Entre 41% et 57% des ménages sans accès sont prêts à payer pour une lanterne solaire coûtant entre 10 000 BIF à 30 000 BIF<sup>12</sup>. Entre 17% and 32% des ménages sans accès sont prêts à payer pour un système d'éclairage solaire coûtant entre 140,000 BIF et 420,000 BIF <sup>13</sup>.

#### **Principales barrières et obstacles :**

Taxation importante sur les produits solaires (droits de douane et TVA), à l'exception des plaques solaires, et absence d'application systématique par l'Office Burundais des Recettes (OBR); absence de standards de qualité et d'une stratégie d'assurance qualité avec les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes concernées, accès limité aux devises pour assurer la disponibilité des produits sur le marché, absence de campagnes de sensibilisation, marché jeune avec des informations limitées sur les acteurs du marché, manque d'infrastructures digitales favorisant l'utilisation des technologies modernes en termes de suivi et paiements (premières informations fournies par le fonds de

subvention « FESEC » crée dans le cadre du projet Nyakiriza Soleil), manque d'implication du secteur privé dans la définition des mécanismes de soutien financés par le Gouvernement ou par les partenaires au développement, manque d'information et de soutien du secteur financier local.

#### **Accès aux solutions de cuisson propre**

*Statut du secteur de la cuisson propre :* À l'échelle nationale, environ 91% des ménages se situent au niveau 0 en termes d'accès aux services de cuisson propre et seulement 1 % se situent au niveau 3 et au-dessus. Il existe un écart important entre les zones urbaines et rurales. Dans les zones urbaines, près de 40% des ménages se situent aux niveaux 1 et 2, poussés par l'utilisation de foyers traditionnels et améliorés.

#### **Principales barrières et obstacles :**

Absence de stratégie national et de planification stratégique pour la cuisson propre, absence de standards de qualité et d'une stratégie d'assurance qualité avec les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes concernées, capacité limitée de la mise en œuvre d'une telle stratégie et de standards de qualité et de test pour les foyers améliorés, accès limité aux devises pour importation des équipements ou/ et produits, absence de campagnes de sensibilisation, marché embryonnaire avec des informations limitées sur les acteurs du marché, habitudes culinaires qui reposent principalement sur l'utilisation du bois et du charbon (premières informations fournies par le fonds de subvention « FESEC » crée dans le cadre du projet Nyakiriza Soleil), manque d'implication du secteur privé dans la définition de mécanismes de soutien financés par le Gouvernement ou par les partenaires au développement, manque d'information et de soutien du secteur financier local

## **PILIER IV**

### **INCITER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE POUR DEBLOQUER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES**

#### **État de la participation du secteur privé pour l'accès aux solutions décentralisées.**

Le secteur privé peut devenir un collaborateur clé pour l'accès à l'énergie dans les zones rurales du Burundi, si le secteur public renforce cette approche. Un montant estimé à 600 millions USD serait nécessaire pour électrifier tous les ménages qui ne seront pas connectés au réseau national. A ce jour, un opérateur du secteur privé – Kaboni Energy - a déjà mobilisé un montant de 0,7 millions USD pour la construction des mini réseaux solaires connectant 219 ménages. D'autres entreprises –

<sup>12</sup> Entre 3.3 et 10 équivalent en dollars américains selon le taux moyen officiel de 2930.0

<sup>13</sup> Entre 46.6 et 140 équivalent en dollars américains selon le taux moyen officiel de 2930.0



au développement encore limité – sont présentes dans le secteur du solaire hors réseau et de la cuisson propre. Le recrutement d'un gestionnaire de fonds international créant le « Fonds FESEC » permet de développer le marché encore très émergent des Energies Renouvelables Décentralisés et de la cuisson propre au Burundi. Le FESEC a lancé des appels à proposition et a engagé depuis lors les premières entreprises à fournir des produits solaires de qualité et des foyers améliorés. Le secteur privé peut être également engagé pour contribuer à l'électrification par les solutions d'ERD avec une approche multi-technologie pour répondre aux besoins variés des ménages et des entreprises en garantissant un accès à l'électricité à différents niveaux de qualité et de quantité. En intégrant des technologies telles que les Systèmes Solaires Domestiques (SHS), les réseaux maillés (mesh-grids) et l'Énergie en tant que Service (EaaS), cette approche permettra aux communautés de bénéficier de solutions énergétiques diversifiées à moindre coût, maximisant ainsi à la fois le nombre de connexions et le niveau d'accès fourni, allant de l'éclairage de base à l'électrification des petites entreprises.

#### État de mobilisation des capitaux privés :

- Production : Le total des financements du secteur privé à mobiliser sur le segment de la production d'électricité est estimé à 350 millions USD jusqu'en 2030. Le producteur d'électricité indépendant Songa Energy a mobilisé 47 millions USD pour l'aménagement de deux centrales hydroélectriques d'une capacité totale de 10,65 MW; Kirasa Energy va mobiliser 50 millions USD pour l'aménagement de deux centrales hydroélectriques d'une capacité totale de 10,5 MW; Mpanda HydroPower va mobiliser 43 millions USD pour l'aménagement de la centrale hydroélectrique de 10,2 MW; Tembo Power va mobiliser 68.8 millions USD pour l'aménagement de deux centrales hydroélectriques d'une capacité totale de 21,5 MW. Les autres projets hydroélectriques et solaires détermineront les coûts après les études en cours (Kabu23; Rushiha; Masango; Kagu 012; Ruzibazi12; Muyovozi et les centrales solaires de Ruyigi 100 MW; Cankuzo 10 MW; Rweru 10 MW; Nyarundende 10 MW; Muyinga (10 MW).
- Réseau de transport : le cadre réglementaire actuel issu de la loi révisée sur l'électricité ne permet pas une participation privée à la gestion du réseau de transport. Toutefois, le secteur privé est autorisé à investir dans le réseau de transport et se faire payer moyennant un contrat de dérogation.

**Réseau de distribution** : La loi révisée permet une participation du secteur privé sur le segment de la distribution d'électricité. Le Gouvernement du Burundi a signé un accord intérimaire avec la société Weza Power

(détenue par Anzana Electric Group, anciennement Virunga Power) pour construire et opérer un réseau de distribution connectant 55,000 ménages situés dans 4 localités. Un montant estimé à 100 millions USD est déjà mobilisé, avec un financement additionnel d'environ 40 millions USD en cours de discussion avec des partenaires financiers pour des connexions additionnelles à court terme (2026). Les discussions pour un accord PPP à long terme ont débuté. L'objectif est de connecter 9 millions de personnes sur une période de 7 ans. Le total des financements du secteur privé à mobiliser sur le segment de distribution d'électricité est estimé à 1300 millions USD jusqu'en 2030, comprenant un mélange de financements publics et privés afin de garantir un coût du capital globalement faible. En effet, les partenaires du projet envisagent une structure de capital fortement orientée vers les subventions, les prêts concessionnels et les financements climatiques, complétée par la dette à long terme et des fonds propres, afin de garantir une fourniture efficace d'électricité à un prix abordable, principalement destinée aux zones rurales desservies par Weza Power. Les types de capitaux mobilisés devraient inclure au moins 60 % de subventions ou de capitaux subventionnés similaires, avec un objectif pouvant aller jusqu'à 70 %, le reste étant réparti entre la dette de projet et les fonds propres afin d'assurer le coût du capital mixte le plus bas possible. Ce modèle permettrait que tous les remboursements de capital proviennent en priorité du projet lui-même. Le remboursement serait garanti par le maintien d'une réglementation assurant un secteur de l'électricité fondé sur la tarification reflétant les coûts réels, et les fonds seraient collectés auprès des utilisateurs finaux sur une période pouvant aller jusqu'à 25 ans, comme cela a été mis en œuvre avec succès dans d'autres marchés de l'électricité.

#### Principales barrières et obstacles :

Accès limité aux devises empêchant le développement du marché, absence de tarif reflétant les coûts d'investissement et d'exploitation, nécessité d'amélioration du climat des affaires et renforcement des capacités du secteur privé, processus de sélection et de contractualisation des projets non concurrentiel et non adapté à la promotion rapide (longue période de négociation), faible capacité du régulateur AREEN et de l'ARCP, manque de transparence des processus de sélection des projets, nécessité d'alignement des projets avec le plan directeur production/transport 2024-2040 et la SAUE 2030, capacité du Gouvernement à absorber les projets actuels, capacité de la REGIDESO à assurer son rôle d'offtaker, accès au financement, inexistence des décrets d'application de la loi PPP.



## PILIER V

### GARANTIR DES SERVICES PUBLICS FINANCIEREMENT VIABLES QUI FOURNISSENT DES SERVICES FIABLES ET ABORDABLES

---

- La Régie de Production et de Distribution de l'Eau et de l'Électricité (REGIDESO) entreprise publique nationale de production et distribution d'électricité et d'eau, intégrée verticalement et détenue par l'État burundais, fournit des services d'électricité aux consommateurs actuels. Environ 80 % des revenus actuels proviennent de clients situés à Bujumbura.
- Les réseaux électriques de Bujumbura sont en mauvais état avec des équipements détériorés, saturés ou peu fiables, en raison d'un sous-investissement et d'un manque de travaux de maintenance et de réparation qui perdurent depuis plusieurs années. Cela se traduit par une mauvaise qualité du service fourni par la REGIDESO à ses clients et par des pertes techniques élevées au niveau de l'approvisionnement. En 2024, les pertes techniques et commerciales de la REGIDESO sont estimées à 32% des quantités d'énergie injectées dans le réseau (avec une estimation de 25% de pertes commerciales et 8% de pertes techniques).
- La maintenance et la réparation des unités de production n'a pas suivi son cours normal et un certain nombre de petites unités de production sont à l'arrêt et nécessitent des réparations et réhabilitations. Le manque d'attractivité des salaires ne permet pas de recruter et de conserver les profils pertinents pour l'exploitation et maintenance des infrastructures. Le processus compétitif de recrutement des directeurs a été initié mais pourrait ne pas déboucher sur le recrutement des profils les plus qualifiés compte tenu de la faible attractivité des conditions salariales.

- La performance financière de la REGIDESO s'est améliorée ces dernières années, notamment grâce à la mise en œuvre d'un programme de protection des revenus et de la mise en place du système intégré SIG-SIG. A titre d'exemple, Le taux de recouvrement s'est nettement amélioré grâce au paiement mobile, il atteint 75 % des montants facturés. Toutefois, la REGIDESO connaît toujours des difficultés financières liées à sa faible performance technique et financière, (ii) manque d'accès aux devises, (iii) tarif ne reflétant pas les coûts, et (iv) difficultés à recruter du personnel qualifié. Les derniers états financiers de la REGIDESO ont été régulièrement vérifiés par les commissaires aux comptes du Ministère en charge des finances et validés par le Conseil d'Administration depuis 2017 à 2023.

#### Principales barrières et obstacles :

Nouvelle structure tarifaire non approuvée par les autorités compétentes, personnel insuffisamment qualifié et rémunéré, faible capacité de maintenance des infrastructures, absence de définition et application systématique d'un régime tarifaire pluriannuel (politique tarifaire), structure tarifaire ne reflétant pas les coûts de production et de maintenance, résultats financiers non audités par un cabinet indépendant et non publiés



# ANNEXE I

## PROJETS EN COURS ET ENGAGES<sup>14</sup>

Partenaires de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement en US\$, millions (y compris du secteur privé)	Contribution(s) aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisine propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
<b>Secteur de la production</b>								
Banque mondiale, BEI, UE, BAD, REGIDESO	Projet hydroélectrique de Jiji et Mulembwe	2014-2025	Le projet consiste en deux centrales hydroélectriques d'une capacité totale de 49,5 MW et l'infrastructure de transmission associée pour fournir une énergie propre et renouvelable de 235 GWh par an.	US\$319 millions			49.5 MW	Pilier 1 : Développer l'infrastructure de production et du réseau a des couts compétitifs
KIRASA Energy	Projet hydroélectrique de Kirasa par un développeur privé	2019-2028	Projet de développement, construction, exploitation et transfert d'une centrale de puissance totale installée de 10.5 MW	US\$ 45 millions	20,000 personnes, 40 clients commerciaux et 3 entreprises industrielles		10.5 MW	Pilier 1 : Développer l'infrastructure de production et du réseau a des couts compétitifs  Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
MPANDA HYDROPOWER (PPP)	Projet Hydroélectrique de Mpanda par un développeur privé	2021-2028	Projet de développement, construction, exploitation et transfert d'une centrale de	US\$43 millions	20,000 personnes, 40 clients commerciaux et 3		10.2 MW	Pilier 1 : Développer l'infrastructure de production et du

<sup>14</sup> Tous les projets en cours et engagés ainsi que les projets en attente et confirmés doivent être inclus. Les projets d'investissement et d'assistance technique doivent aussi être inclus.



			puissance totale installée de 10.2 MW		entreprises industrielles		réseau a des couts compétitifs
							Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
Tembo power	Projet Hydroélectrique de Dama et Sigu	2021-2028	Projet de développement, construction, exploitation et transfert de deux centrales de puissance totale installée de 21.8 MW	US\$68.8 millions	50,000 personnes, 35 clients commerciaux et 5 entreprises industrielles	21.8 MW	Pilier 1 : Développer l'infrastructure de production et du réseau a des couts compétitifs  Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
SONGA Energy	Projet Hydroélectrique sur les rivières Ruvyironza et Mulembwe par un développeur privé	2019-2027	Projet de développement, construction, exploitation et transfert de deux centrales de puissance totale installée de 10.65 MW	US\$42 millions		1.65 MW (Ruvyironza) et 10 MW (Mulembwe)	Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le bouquet énergétique  Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
Banque mondiale, IFC, BAD, BEI, UE, KfW, BII	Projet hydroélectrique régional Ruzizi III	2024-2028	Projet de construction de la centrale hydroélectrique régionale entre le Burundi, la RDC et le Rwanda	US\$905 millions	2.3 millions de personnes avec un nouvel accès ou un service amélioré	206 MW dont 68 MW pour le Burundi	Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le bouquet énergétique  Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés



## Secteur du transport & de la distribution

BAD	Projet d'accès à l'Énergie Phase 1	2022-2025	<p>Electrification de 36 localités du Burundi y compris 21 communes non encore électrifiées.</p> <p>Le projet vise, à travers les activités de renforcement des postes moyenne tension/basse tension, à améliorer l'efficacité de la fourniture de l'électricité en réduisant les pertes d'énergie ainsi que l'énergie non distribuée.</p>	US\$30 millions	39 885 nouvelles connexions (dont 9 971 (25%) foyers dirigés par des femmes), soit 187 803 personnes (dont 95 691 femmes)	Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
Banque mondiale, BEI, UE, AFD	Projet ASCENT Burundi - Projet Accélération de la transformation de l'accès à l'énergie propre et durable au Burundi	2024-2030	Augmentation de l'accès à l'électricité pour les ménages, les entreprises et les institutions publiques au Burundi.	US\$283 millions	<p>900,000 personnes bénéficiant d'un nouvel accès via REGIDESO</p> <p>330,000 personnes bénéficiant d'un nouvel accès via Weza Power (ligne ci-dessous)</p> <p>1.2 millions de personnes avec un service amélioré</p>	Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
Weza Power	Project d'électrification	2025-2027	Réhabilitation et extension du réseau de distribution dans les zones péri urbaines et rurales au Burundi	US\$100 millions	330,000 nouveaux abonnés	Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau



Pilier 4 :  
Mobilisation du  
secteur privé

BAD	Projet d'accès à l'énergie phase 2	2026-2029	Electrification de 1558 centres collinaires	US\$110 millions	1,000,000 nouveaux abonnés			Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
BADEA	Projet d'Electrification de Kirundo	2019-2026	Electrification de 76 centres collinaires de Kirundo	US\$24 millions	50,000 nouveaux abonnés			Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
BAD, UE	Projet d'interconnexion régionale	2019-2025	Construction des lignes d'interconnexion régionales KIGOMA-GITEGA et KAMANYOLA-BUJUMBURA et des postes associés	US\$60 millions	14 500 nouveaux abonnés			Pilier 1 : Renforcement du réseau de transport  Pilier 2 : Faire progresser les projets prioritaires du NELSAP à travers l'EAPP

### Secteur de l'Electrification décentralisée et cuisson propre

Banque mondiale	Projet d'énergie solaire dans les communautés locales	2020-2026	Amélioration de l'accès aux services énergétiques pour les ménages, les entreprises, les écoles et les établissements de santé dans les zones rurales du Burundi.	US\$65 millions	200,000 nouveaux abonnés 400 écoles et 400 CDS	1.8 millions de personnes	2.3 MW (400 Ecoles et 400 CDS)	Pilier III : Adopter les solutions des Energies Renouvelables Décentralisées (ERD) et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier kilomètre
-----------------	---	-----------	---	-----------------	---	---------------------------	--------------------------------	--



PNUD et FEM	Electrification rurale	2025-2028	- Electrification des ménages par l'énergie solaire et la petite hydroélectricité - Electrification des Centres de Santé et des Ecoles	5.49 Millions USD	3 000 abonnés 20 CDS et Ecoles	40 000 personnes	1 MW Hydro 200kWp Solaire	Pilier III : Adopter les solutions des Energies Renouvelables Décentralisées (ERD) et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier kilomètre
-------------	------------------------	-----------	---	-------------------	-----------------------------------	------------------	------------------------------	--

### Assistance Technique au secteur

BAD	Appui Technique ALSF	2025-2026	Appui à la négociation des contrats PPP	US\$0.6 millions				
BAD	Appui Technique ALSF	2025-2026	Appui à la vérification des contrats PPP existants	US\$0.6 millions				Pilier V : Garantir des services publics financièrement viables qui fournissent des services fiables et abordables
BAD	Appui Technique ALSF	2025-2026	Appui au renforcement des capacités de l'ARCP sur les contrats PPP	US\$0.6 millions				Pilier V : Garantir des services publics financièrement viables qui fournissent des services fiables et abordables
ONUDI	Formation	2025-2026	Appui au renforcement des capacités du personnel du MRMEICT sur l'élaboration du modèle financier	US\$0.1 millions				Pilier V : Garantir des services publics financièrement viables qui fournissent des services fiables et abordables



UE	Elaboration du cadre légal	2024-2026	Plan National d'Electrification Rural		Pilier V : Garantir des services publics financièrement viables qui fournissent des services fiables et abordables
BM	Appui Technique sur les Réformes de la REGIDESO et cadre légal	2025-2027	-Elaboration des contrats de performances de la REGIDESO ; -Consultant de recrutement des Directeurs -Actualisation de la lettre de politique Energétique -Développement de nouveaux projets et des études de faisabilité des projets	6 millions USD	Pilier V : Garantir des services publics financièrement viables qui fournissent des services fiables et abordables



## ANNEXE II

# METRIQUE DES INDICATEURS CLES

Piliers	Métriques/Indicateurs	Données (dernières disponibles)
<b>Pilier I : Développer l'infrastructure de production et du réseau à des coûts compétitifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité de production installée / disponible (MW)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 204.882 MW / 168 MW</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % thermique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 17%</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % renouvelable (y compris stockage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 83%</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de croissance annuel moyen (%) (des 3 dernières années)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25.8%</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Énergie produite annuellement (MWh) – Total</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 479 470.6 MWh</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % thermique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0.24%</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % renouvelable (y compris ERV/Stockage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 99.76%</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de croissance annuel moyen (%) (des 3 dernières années)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 47.7%</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût moyen de production par kWh – thermique/ renouvelable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 Cents USD / 9.5 Cents USD</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Énergie importée annuellement (MWh) 2024 – Total</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>193 529.6 MWh</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de croissance annuel moyen (%) (ces 3 dernières années)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>47.7%</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau de transmission (HT, MT), Total : Longueur (KM) ; Tension (KV) : Capacité de transfert - MW/MVA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• HT (220kV) : 310 Km / 400 MVA ;</li> <li>• HT (110kV et 70kV) : 331 Km/100 MVA</li> <li>• MT : 2350 km / 100 MVA</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation (2023 et 2024):</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MT : 66.3 km</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension (2023 et 2024) :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MT : 166.1 km</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau de distribution (BT), Total : Longueur (KM) ; Tension (KV) : Capacité de transfert - MW/MVA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau BT : non connu</li> <li>• Tension 0.4kV/ 630kVA</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation (2024):</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BT : 56 km</li> </ul>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension (2024):</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BT : 141.7 km</li> </ul>
<b>Piliers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Métriques/Indicateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données (dernières disponibles)</li> </ul>
<b>Pilier II : Intégration régionale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ligne Electrique de transmission (HT) pour Interconnexion, Total : Longueur (kM) ; Tension (kV) : Capacité de transfert - MW/MVA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 310km / 220kV/200MVA</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Énergie échangée dans le cadre d'accords bilatéraux d'achat d'électricité / de protocoles d'accord :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 193 529.6 MWh</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Énergie échangée dans le cadre du Power Pool :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 MWh</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de transmission (Wheeling) (USD par KWh)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N /A</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dettes (arriérés) / Créances (USD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de dettes</li> </ul>
<b>Pilier III : DRE / Cuisson propre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de nouveaux raccordements à des mini-réseaux (par type de client) (3 dernières années, si possible)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 987 Clients</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de systèmes solaires domestiques (3 dernières années, si possible)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 000 kits (2024)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de connexions / d'appareils de cuisson propres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N/A</li> </ul>
<b>Pilier IV Participation du secteur privé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement total nécessaire pour atteindre les objectifs du Pacte énergétique 2030 - public / privé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3400 millions USD/1496 millions USD</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement total disponible à partir de 2024 - public / privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 474,3 millions USD/137,7 millions USD</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déficit d'investissement à mobiliser chaque année jusqu'en 2030 - public / privé (sur la base des priorités et de l'ordre du Gouvernement) (national et international)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 482,2 millions USD/ 482,2 millions USD</li> <li>• Année de la mobilisation des ressources (Cf. liste des projets en cours de finalisation et qui seront opérationnels à partir de 2025)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoins totaux d'investissement (privé) d'ici 2030 (USD, pourcentage) - répartition (par réseau, mini-réseau, hors réseau) et cuisson propre; répartition (par production, transmission, distribution et accès) (national et international)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cf tableau annexe 1</li> </ul>
<b>Pilier V : Réformes sectorielles et services publics durables</b>		



- (Régulateur) Politique tarifaire, tarifs moyens pour l'utilisateur final (par kWh) et trajectoire vers la réfectivité totale des coûts (% actuel des coûts recouverts pour atteindre l'objectif de 2030)
- Coût du kWh moyen : 9.4 cents USD/kWh
- Structure tarifaire de 2017 en cours d'actualisation.
- Le taux actuel de recouvrement est de 75 %, l'objectif fixé est d'atteindre un taux de recouvrement de 95% à 2030

- 
- Pertes techniques et commerciales et de collecte (ATCC) : objectifs de réduction en % par an
  - Nombre de clients avec ou sans compteur
  - Nombre de compteurs à prépaiement

- 32%
- 3,5%
- 285 000

- 
- Emplois : par exemple, suivi du nombre d'emplois créés pour les jeunes et les femmes
  - Pourcentage de femmes employées dans le secteur de l'énergie, incluant des fonctions techniques et de leadership

- 1.3 millions de personnes (dont 40% des jeunes et de 30% femmes)
  - 30%
- 

<sup>7</sup> Il pourrait s'agir de subventions à la production d'électricité, à la distribution, aux projets d'énergie renouvelable et aux consommateurs.

<sup>8</sup> Subventions tarifaires pour les consommateurs (USD/kWh<sup>8</sup>); taux de recouvrement des coûts (%)<sup>8</sup> ; fonds dédiés (notamment ruraux) (USD, annuel).



## ANNEXE III

# INCLUSION DES FEMMES

Selon l'Indice mondial des écarts entre les sexes 2024, le Burundi a comblé environ 76 pour cent de ses écarts entre les sexes et se classe au 38e rang sur 146 pays. Malgré les progrès, le secteur de l'énergie n'a pas encore réduit les écarts entre les sexes, notamment en ce qui concerne l'accès à une énergie propre et moderne. Parmi tous les ménages du pays, 29 pour cent sont dirigés par une femme ; seuls 7 pour cent de ces ménages sont électrifiés, contre 10 pour cent des ménages dirigés par un homme. En ce qui concerne l'emploi dans le secteur de l'énergie, le rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2024 indique que seulement 40 pour cent des employées féminines sont des professionnelles et des techniciens, contre 60 pour cent de leurs homologues masculins. Un examen plus approfondi des services publics d'énergie montre que le taux d'emploi des femmes était en moyenne de 17 % en 2020-2023. Ce chiffre est inférieur au quota de genre de la Politique genre du Burundi, qui stipule que les institutions publiques doivent employer un minimum de 30 pour cent de femmes. Le nombre de femmes ayant une formation en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM) employées dans les services publics d'énergie variait entre 3,3 % et 4,4 % en 2020-2023, tandis que les femmes ingénieurs représentent 13 % des ingénieurs. Pour combler ces écarts entre les sexes, des réformes sectorielles sont nécessaires pour garantir que les ménages vulnérables des zones rurales, tels que les ménages dirigés par une femme, aient accès à une énergie propre et durable ; cela pourrait être accompli grâce à la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et d'éducation des consommateurs sensibles au genre. Des réformes sectorielles sont également nécessaires pour soutenir les actions visant à accroître les capacités en matière de genre dans le secteur de l'énergie, en particulier l'emploi des femmes issues des domaines STEM, la participation des femmes entrepreneurs dans le secteur des énergies renouvelables distribuées et la collecte de données ventilées par sexe pour le secteur de l'énergie. Le Pacte énergétique du Burundi comprendra des réformes qui élargiront les possibilités permettant aux femmes de poursuivre des carrières liées à l'énergie grâce à la création de politiques inclusives sur le lieu de travail. L'impact de la réforme sera mesuré par le pourcentage de femmes employées sur le marché du travail, à des postes de direction et à des postes techniques au sein du secteur de l'énergie.



---

LET'S CONNECT  
**300M PEOPLE**  
IN AFRICA TO  
ENERGY BY  
**2030**

---

MISSION300  
#PoweringAfrica

